



**HAL**  
open science

# La distribution des remèdes du Roi dans la Généralité de Rouen de 1750 à 1789 : organisation du système et évaluation de l'efficacité de ce réseau de soins

Quentin Gravier

► **To cite this version:**

Quentin Gravier. La distribution des remèdes du Roi dans la Généralité de Rouen de 1750 à 1789 : organisation du système et évaluation de l'efficacité de ce réseau de soins. Sciences pharmaceutiques. 2016. dumas-01414191

**HAL Id: dumas-01414191**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01414191>**

Submitted on 12 Dec 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE DE ROUEN**  
**U.F.R DE MEDECINE ET DE PHARMACIE**

Année 2016

N°

**THESE**  
**pour le**  
**DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE**

Présentée et soutenue publiquement le 12 juillet 2016

par

*GRAVIER Quentin*

Né le 10/06/1990

à DIEPPE

***La distribution des remèdes du Roi dans la  
Généralité de Rouen de 1750 à 1789 :  
organisation du système et évaluation de  
l'efficacité de ce réseau de soins.***

Président du jury : *Mr Olivier LAFONT, professeur à la faculté  
de pharmacie de Rouen*

Membres du jury : *Mr Philippe VERITE, professeur à la faculté  
de pharmacie de Rouen*

*Mme Karin VALLET, pharmacien*

« L'université de Rouen et de l'UFR de Médecine et de Pharmacie de Rouen n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions sont propres à leurs auteurs. »

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens tout d'abord à remercier mon maître de thèse, le professeur Olivier LAFONT, pour son aide et ses connaissances mais aussi pour sa patience à mon égard et pour m'avoir soutenu jusqu'au bout face à ce travail important pour ma carrière future. Vous m'avez dit que je serai votre dernier thésard, j'espère que vous serez satisfait du travail que j'ai pu accomplir avec vous.

Je remercie ensuite :

Le professeur Philippe VERITE d'avoir accepté d'être membre du jury pour la soutenance de cette thèse.

Ma collègue Karin qui a également accepté d'être membre de ce jury mais aussi pour avoir accepté de m'écouter lors de mes entraînements avant cette soutenance. J'espère que nous continuerons à travailler longtemps ensemble.

Mes frères, Antonin et Francis-Edouard, et leurs conjoints respectifs, Romain et Caroline, mes parents et tout le reste de ma famille pour leur soutien sans faille, leur aide précieuse pour garder le cap et leur relecture irréprochable. Sans vous tous, je ne sais pas si cette page serait écrite. Combien de questions et de doutes ont été supprimés grâce à vous durant mes années d'étude et pendant le travail de cette thèse ? Je crois qu'il ne vaut mieux pas connaître le chiffre.

Un mot pour Constant, alias Choupi, mon neveu et filleul né durant la rédaction de cette thèse. Si tu lis un jour ces pages, ne fais pas comme ton oncle, une thèse est un travail de longue haleine et il faut se mettre dedans dès le début.

Mes amis, pharmaciens ou non, vous m'excuserez tous de ne pas vous citer, c'est encore le meilleur moyen de n'oublier personne. Si vous vous reconnaissez dans les mots qui suivent, je sais que vous vous y reconnaîtrez, c'est qu'il faut vous inclure dans cette longue liste. Vous avez été de multiples piliers de soutien dans ma vie et dans mes études. Que de bons moments passés ensemble, en cours, dans Rouen, dans nos appartements ... et je l'espère encore beaucoup d'autres à venir.

Les titulaires et employés de toutes les pharmacies où j'ai appris tous les rudiments du métier que je vais maintenant exercer : les pharmacies MAKHOUL (Varengeville-sur-Mer), de SAINTE-OPPORTUNE (Ouille-la-Rivière) et du Val Grieu (Rouen) où j'ai fait mes stages d'initiation et de professionnalisation. Mais aussi la pharmacie CHABOT-DECULTOT (Longueville-sur-Scie) où j'ai travaillé en tant qu'étudiant pendant trois ans.

Les titulaires et employés des pharmacies de la Maine (Maromme), PALASSET (Bourg-Achard) et ZOLLI (Le Trait) où j'ai été employé jusqu'alors durant la rédaction de cette thèse.

Ma titulaire actuelle, Madame Christelle DUPREY, et toute l'équipe de la pharmacie, Emilie, Romain, Sabrina, Karin, Margot, pour leur soutien et leurs espérances en moi depuis plus d'un an que je travaille avec vous.

Un mot enfin pour les membres de la Société d'Histoire de la Pharmacie pour leur accueil chaleureux lorsque j'ai présenté un résumé de cette thèse le 8 juin 2016 dans la salle des Actes de la Faculté de Paris.

Et voici un MERCI pour tous ceux que je n'aurai pas cités plus haut mais que je dois également remercier.

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2015 – 2016**

**U.F.R. DE MEDECINE ET DE-PHARMACIE DE ROUEN**

-----

DOYEN : **Professeur Pierre FREGER**

ASSESEURS : **Professeur Michel GUERBET**

**Professeur Benoit VEBER**

**Professeur Pascal JOLY**

**Professeur Stéphane MARRET**

<p><b>I – MEDECINE</b></p>
----------------------------

**PROFESSEURS DES UNIVERSITES – PRATICIENS HOSPITALIERS**

Mr Frédéric <b>ANSELME</b>	HCN	Cardiologie
Mme Isabelle <b>AUQUIT AUCKBUR</b>	HCN	Chirurgie plastique
Mr Fabrice <b>BAUER</b>	HCN	Cardiologie
Mme Soumeya <b>BEKRI</b>	HCN	Biochimie et biologie moléculaire
Mr Jacques <b>BENICHOU</b>	HCN	Bio statistiques et informatique médicale
Mr Jean-Paul <b>BESSOU</b>	HCN	Chirurgie thoracique et cardio vasculaire
Mme Françoise <b>BEURET-BLANQUART</b> (surnombre)	HCN	Commission E.P.P. D.P.C. Pôle Qualité
Mr Olivier <b>BOYER</b>	UFR	Immunologie
Mr François <b>CARON</b>	HCN	Maladies infectieuses et tropicales

Mr Philippe <b>CHASSAGNE</b>	HCN	Médecine interne (gériatrie)
Mr Vincent <b>COMPERE</b>	HCN	Anesthésiologie et réanimation chirurgicale
Mr Antoine <b>CUVELIER</b>	HB	Pneumologie
Mr Pierre <b>CZERNICHOW</b>	HCH	Epidémiologie, économie de la santé
Mr Jean-Nicolas <b>DACHER</b>	HCN	Radiologie et imagerie médicale
Mr Stéfan <b>DARMONI</b>	HCN	Informatique médicale et techniques de communication
Mr Pierre <b>DECHELOTTE</b>	HCN	Nutrition
Mme Danièle <b>DEHESDIN</b> (surnombre)	HCN	Oto-rhino-laryngologie
Mr Frédéric <b>DI FIORE</b>	CB	Cancérologie
Mr Fabien <b>DOGUET</b>	HCN	Chirurgie Cardio Vasculaire
Mr Jean <b>DOUCET</b>	SJ	Thérapeutique - Médecine interne et gériatrie
Mr Bernard <b>DUBRAY</b>	CB	Radiothérapie
Mr Philippe <b>DUCROTTE</b>	HCN	Hépto-gastro-entérologie
Mr Frank <b>DUJARDIN</b>	HCN	Chirurgie orthopédique traumatologique
Mr Fabrice <b>DUPARC</b>	HCN	Anatomie - Chirurgie orthopédique et traumatologique
Mr Eric <b>DURAND</b>	HCN	Cardiologie
Mr Bertrand <b>DUREUIL</b>	HCN	Anesthésiologie et réanimation chirurgicale
Mme Hélène <b>ELTCHANINOFF</b>	HCN	Cardiologie
Mr Thierry <b>FREBOURG</b>	UFR	Génétique
Mr Pierre <b>FREGER</b>	HCN	Anatomie – Neurochirurgie
Mr Jean François <b>GEHANNO</b>	HCN	Médecine et santé au travail
Mr Emmanuel <b>GERARDIN</b>	HCN	Imagerie médicale
Mme Priscille <b>GERARDIN</b>	HCN	Pédopsychiatrie
Mr Michel <b>GODIN</b> (surnombre)	HB	Néphrologie
M. Guillaume <b>GOURCEROL</b>	HCN	Physiologie

Mr Philippe <b>GRISE</b> (surnombre)	HCN	Urologie
Mr Olivier <b>GULLIN</b>	HCN	Psychiatrie Adultes
Mr Didier <b>HANNEQUIN</b>	HCN	Neurologie
Mr Fabrice <b>JARDIN</b>	CB	Hématologie
Mr Luc-Marie <b>JOLY</b>	HCN	Médecine d'urgence
Mr Pascal <b>JOLY</b>	HCN	Dermato – Vénérologie
Mme Annie <b>LAQUERRIERE</b>	HCN	Anatomie et cytologie pathologiques
Mr Vincent <b>LAUDENBACH</b>	HCN	Anesthésie et réanimation chirurgicale
Mr Joël <b>LECHEVALLIER</b>	HCN	Chirurgie infantile
Mr Hervé <b>LEFEBVRE</b>	HB	Endocrinologie et maladies métaboliques
Mr Thierry <b>LEQUERRE</b>	HB	Rhumatologie
Mme Anne-Marie <b>LEROI</b>	HCN	Physiologie
Mr Hervé <b>LEVESQUE</b>	HB	Médecine interne
Mme Agnès <b>LIARD-ZMUDA</b>	HCN	Chirurgie Infantile
Mr Pierre Yves <b>LITZLER</b>	HCN	Chirurgie cardiaque
Mr Bertrand <b>MACE</b>	HCN	Histologie, embryologie, cytogénétique
M. David <b>MALTETE</b>	HCN	Neurologie
Mr Christophe <b>MARGUET</b>	HCN	Pédiatrie
Mme Isabelle <b>MARIE</b>	HB	Médecine interne
Mr Jean-Paul <b>MARIE</b>	HCN	Oto-rhino-laryngologie
Mr Loïc <b>MARPEAU</b>	HCN	Gynécologie – Obstétrique
Mr Stéphane <b>MARRET</b>	HCN	Pédiatrie
Mme Véronique <b>MERLE</b>	HCN	Epidémiologie
Mr Pierre <b>MICHEL</b>	HCN	Hépatogastro-entérologie
Mr Jean-François <b>MUIR</b>	HB	Pneumologie
Mr Marc <b>MURAINÉ</b>	HCN	Ophtalmologie
Mr Philippe <b>MUSETTE</b>	HCN	Dermatologie – Vénérologie

Mr Christophe <b>PEILLON</b>	HCN	Chirurgie générale
Mr Christian <b>PFISTER</b>	HCN	Urologie
Mr Jean-Christophe <b>PLANTIER</b>	HCN	Bactériologie – Virologie
Mr Didier <b>PLISSONNIER</b>	HCN	Chirurgie vasculaire
Mr Gaëtan <b>PREVOST</b>	HCN	Endocrinologie
Mr Bernard <b>PROUST</b>	HCN	Médecine légale
Mr Jean-Christophe <b>RICHARD</b> (détachement)	HCN	Réanimation médicale – Médecine d'urgence
Mr Vincent <b>RICHARD</b>	UFR	Pharmacologie
Mme Nathalie <b>RIVES</b>	HCN	Biologie du développement et de la reproduction
Mr Horace <b>ROMAN</b>	HCN	Gynécologie – Obstétrique
Mr Jean-Christophe <b>SABOURIN</b>	HCN	Anatomie – Pathologie
Mr Guillaume <b>SAVOYE</b>	HCN	Hépto-gastrologie
Mme Céline <b>SAVOYE-COLLET</b>	HCN	Imagerie médicale
Mme Pascale <b>SCHNEIDER</b>	HCN	Pédiatrie
Mr Michel <b>SCOTTE</b>	HCN	Chirurgie digestive
Mme Fabienne <b>TAMION</b>	HCN	Réanimation Médicale
Mr Luc <b>THIBERVILLE</b>	HCN	Pneumologie
Mr Christian <b>THUILLEZ</b>	HB	Pharmacologie
Mr Hervé <b>TILLY</b>	CB	Hématologie et transfusion
Mr Olivier <b>TROST</b>	HCN	Chirurgie Maxillo Faciale
Mr Jean-Jacques <b>TUECH</b>	HCN	Chirurgie digestive
Mr Jean-Pierre <b>VANNIER</b>	HCN	Pédiatrie génétique
Mr Benoît <b>VEBER</b>	HCN	Anesthésiologie – Réanimation chirurgicale
Mr Pierre <b>VERA</b>	CB	Biophysique et traitement de l'image
Mr Eric <b>VERIN</b>	CRMPR	Médecine physique et de réadaptation
Mr Eric <b>VERSPYCK</b>	HCN	Gynécologie obstétrique

Mr Olivier <b>VITTECOQ</b>	HB	Rhumatologie
Mr Jacques <b>WEBER</b>	HCN	Physiologie

### **MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES – PRATICIENS HOSPITALIERS**

Mme Noëlle <b>BARBIER-FREBOURG</b>	HCN	Bactériologie – Virologie
Mme Carole <b>BRASSE LAGNEL</b>	HCN	Biochimie
Mme Valérie <b>BRIDOUX HUYBRECHTS</b>	HCN	Chirurgie Vasculaire
Mr Gérard <b>BUCHONNET</b>	HCN	Hématologie
Mme Mireille <b>CASTANET</b>	HCN	Pédiatrie
Mme Nathalie <b>CHASTAN</b>	HCN	Physiologie
Mme Sophie <b>CLAEYSSENS</b>	HCN	Biochimie et biologie moléculaire
Mr Moïse <b>COEFFIER</b>	HCN	Nutrition
Mr Stéphanie <b>DERREY</b>	HCN	Neurochirurgie
Mr Manuel <b>ETIENNE</b>	HCN	Maladies infectieuses et tropicales
Mr Serge <b>JACQUOT</b>	UFR	Immunologie
Mr Joël <b>LADNER</b>	HCN	Epidémiologie, économie de la santé
Mr Jean-Baptiste <b>LATOUCHE</b>	UFR	Biologie cellulaire
Mme Rachel <b>MARION-LETELLIER</b>	UFR	Physiologie
Mr Thomas <b>MOUREZ</b>	HCN	Bactériologie
Mme Muriel <b>QUILLARD</b>	HCN	Biochimie et biologie moléculaire
Mr Mathieu <b>SALAUN</b>	HCN	Pneumologie
Mme Pascale <b>SAUGIER-VEBER</b>	HCN	Génétique
Mme Anne-Claire <b>TOBENAS-DUJARDIN</b>	HCN	Anatomie

### **PROFESSEUR AGREGE OU CERTIFIE**

Mme Dominique <b>LANIEZ</b>	UFR	Anglais
Mr Thierry <b>WABLE</b>	UFR	Communication

## II – PHARMACIE

### PROFESSEURS

Mr Thierry <b>BESSON</b>	Chimie Thérapeutique
Mr Jean-Jacques <b>BONNET</b>	Pharmacologie
Mr Roland <b>CAPRON</b> (PU-PH)	Biophysique
Mr Jean <b>COSTENTIN</b> (Professeur émérite)	Pharmacologie
Mme Isabelle <b>DUBUS</b>	Biochimie
Mr Loïc <b>FAVENNEC</b> (PU-PH)	Parasitologie
Mr Jean Pierre <b>GOULLE</b> (Professeur émérite)	Toxicologie
Mr Michel <b>GUERBET</b>	Toxicologie
Mme Isabelle <b>LEROUX - NICOLLET</b>	Physiologie
Mme Christelle <b>MONTEIL</b>	Toxicologie
Mme Martine <b>PESTEL-CARON</b> (PU-PH)	Microbiologie
Mme Elisabeth <b>SEGUIN</b>	Pharmacognosie
Mr Rémi <b>VARIN</b> (PU-PH)	Pharmacie clinique
Mr Jean-Marie <b>VAUGEOIS</b>	Pharmacologie
Mr Philippe <b>VERITE</b>	Chimie analytique

### MAITRES DE CONFERENCES

Mme Cécile <b>BARBOT</b>	Chimie Générale et Minérale
Mr Jérémy <b>BELLIEN</b>	Pharmacologie
Mr Frédéric <b>BOUNOURE</b>	Pharmacie Galénique
Mr Abdeslam <b>CHAGRAOUI</b>	Physiologie
Mme Camille <b>CHARBONNIER</b>	Statistiques

Mme Marie Catherine <b>CONCE-CHEMTOB</b>	Législation pharmaceutique et économie de la santé
Mme Elizabeth <b>CHOSSON</b>	Botanique
Mme Cécile <b>CORBIERE</b>	Biochimie
Mr Éric <b>DITTMAR</b>	Biophysique
Mme Nathalie <b>DOURMAP</b>	Pharmacologie
Mme Isabelle <b>DUBUC</b>	Pharmacologie
Mme Dominique <b>DUTERTE-BOUCHER</b>	Pharmacologie
Mr Abdelhakim <b>ELOMRI</b>	Pharmacognosie
Mr François <b>ESTOUR</b>	Chimie Organique
Mr Gilles <b>GARGALA</b> (MCU-PH)	Parasitologie
Mme Najla <b>GHARBI</b>	Chimie analytique
Mme Marie-Laure <b>GROULT</b>	Botanique
Mr Hervé <b>HUE</b>	Biophysique et mathématiques
Mme Laetitia <b>LE GOFF</b>	Parasitologie – Immunologie
Mme Hong <b>LU</b>	Biologie
Mme Sabine <b>MENAGER</b>	Chimie organique
Mme Tiphaine <b>ROGEZ-FLORENT</b>	Chimie analytique
Mr Mohamed <b>SKIBA</b>	Pharmacie galénique
Mme Malika <b>SKIBA</b>	Pharmacie galénique
Mme Christine <b>THARASSE</b>	Chimie thérapeutique
Mr Frédéric <b>ZIEGLER</b>	Biochimie

### **PROFESSEURS ASSOCIES**

Mme Cécile <b>GUERARD-DETUNCQ</b>	Pharmacie officinale
Mr Jean-François <b>HOUIVET</b>	Pharmacie officinale

## PROFESSEUR CERTIFIE

Mme Mathilde **GUERIN**

Anglais

## ASSISTANT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

Mme Sandrine **DAHYOT**

Bactériologie

## ATTACHES TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Mr Souleymane **ABDOUL-AZIZE**

Biochimie

Mme Hanane **GASMI**

Galénique

Mme Caroline **LAUGEL**

Chimie organique

Mr Romy **RAZAKANDRAINIBE**

Parasitologie

## LISTE DES RESPONSABLES DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES

Mme Cécile <b>BARBOT</b>	Chimie Générale et minérale
Mr Thierry <b>BESSON</b>	Chimie thérapeutique
Mr Roland <b>CAPRON</b>	Biophysique
Mme Marie-Catherine <b>CONCE-CHEMTOB</b>	Législation et économie de la santé
Mme Elisabeth <b>CHOSSON</b>	Botanique
Mr Jean-Jacques <b>BONNET</b>	Pharmacodynamie
Mme Isabelle <b>DUBUS</b>	Biochimie
Mr François <b>ESTOUR</b>	Chimie organique
Mr Loïc <b>FAVENNEC</b>	Parasitologie
Mr Michel <b>GUERBET</b>	Toxicologie
Mme Isabelle <b>LEROUX-NICOLLET</b>	Physiologie
Mme Martine <b>PESTEL-CARON</b>	Microbiologie
Mme Elisabeth <b>SEGUIN</b>	Pharmacognosie
Mr Mohamed <b>SKIBA</b>	Pharmacie galénique
Mr Rémi <b>VARIN</b>	Pharmacie clinique
Mr Philippe <b>VERITE</b>	Chimie analytique



## ENSEIGNANTS MONO-APPARTENANTS

### PROFESSEURS

Mr Serguei <b>FETISSOV</b> (med)	Physiologie (ADEN)
Mr Paul <b>MULDER</b> (phar)	Sciences du Médicament
Mme Su <b>RUAN</b> (med)	Génie Informatique

### MAITRES DE CONFERENCES

Mr Sahil <b>ADRIOUCH</b> (med)	Biochimie et biologie moléculaire (Unité Inserm 905)
Mme Gaëlle <b>BOUGEARD-DENOYELLE</b> (med)	Biochimie et biologie moléculaire (UMR 1079)
Mme Carine <b>CLEREN</b> (phar)	Neurosciences (Néovasc)
Mme Pascaline <b>GAILDRAT</b> (phar)	Génétique moléculaire humaine (UMR 1079)
Mr Nicolas <b>GUEROUT</b> (phar)	Chirurgie Expérimentale
Mr Antoine <b>OUVRARD-PASCAUD</b> (med)	Physiologie (Unité Inserm 1076)
Mr Frédéric <b>PASQUET</b>	Sciences du langage, orthophonie
Mme Isabelle <b>TOURNIER</b> (phar)	Biochimie (UMR 1079)

**CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS** : Mme Véronique **DELAFONTAINE**

*HCN - Hôpital Charles Nicolle*

*HB - Hôpital de BOIS GUILLAUME*

*CB - Centre Henri Becquerel*

*CHS - Centre Hospitalier Spécialisé du Rouvray*

*CRMPR - Centre Régional de Médecine Physique et de Réadaptation*

*SJ – Saint Julien Rouen*

# SOMMAIRE

1. INTRODUCTION .....	18
2. RAPPELS HISTORIQUES .....	19
2.1. Contexte médical historique .....	19
2.2. La Généralité de Rouen .....	20
2.3. Les « Remèdes du Roy » .....	22
2.4. Liste des remèdes distribués.....	23
2.4.1. Poudre vomitive .....	24
2.4.2. Poudre fébrifuge purgative.....	24
2.4.3. Pilules purgatives universelles .....	26
2.4.4. Pilules hydragogues purgatives .....	27
2.4.5. Poudre spécifique d'Ipécacuanha .....	27
2.4.6. Poudre de corail anodine .....	29
2.4.7. Pâte sudorifique .....	30
2.4.8. Liliun.....	31
2.4.9. Or potable ou teinture d'or d'Helvétius .....	31
2.4.10. Elixir thériacal.....	31
2.4.11. Quintessence d'absinthe .....	32
2.4.12. Boule médicamenteuse.....	32
2.4.13. Pierre bleue.....	33
2.4.14. Emplâtre de Nuremberg.....	35
2.4.15. Quinquina.....	35
2.4.16. Autres remèdes trouvés dans les boîtes .....	36
3. ETUDE DE DOCUMENTS HISTORIQUES TRAITANT DES REMEDES DU ROY DANS LA GENERALITE DE ROUEN ENTRE 1750 et 1790.....	37
3.1. OBJECTIF(S) .....	37

3.2. MATERIEL ET METHODE .....	37
3.2.1. Recherche documentaire .....	37
3.2.2. Phase de transcription .....	39
3.3. Les personnes citées fréquemment dans les lettres .....	40
3.3.1. Liste des hommes chargés de la fabrication .....	40
3.3.2. Liste des Ministres chargés de la distribution.....	41
3.3.3. Liste des Intendants de Rouen .....	42
3.4. RESULTATS .....	43
3.4.1. Tableau de distribution par subdélégation et par année .....	43
3.4.2. Tableau de distribution en fonction de la qualité du distributeur par subdélégation et par année.....	43
4. DISCUSSION .....	55
4.1. La distribution .....	55
4.2. Evolution du nombre de boîtes de 1750 à 1789 .....	57
4.3. Evolution du contenu des boîtes de 1750 à 1789.....	60
4.3.1. Evolution du nombre de prises par boîte.....	60
4.3.2. Evolution de la composition du contenu des boîtes .....	62
4.4. Les distributeurs .....	68
4.5. Les retours sur la distribution .....	71
4.5.1. De nombreux avis positifs .....	71
4.5.2. Des limites certaines .....	72
4.5.2.1. Le problème des posologies .....	72
4.5.2.2. Le manque de connaissance .....	73
4.5.2.3. Finalement un nombre limité de boîtes et de remèdes .....	75
5. ANECDOTES A TRAVERS LA LECTURE DES LETTRES.....	76
5.1. Le curé HAUDIQUER.....	76
5.2. Les enfants des bureaux de Paris et de Rouen.....	77

5.3. Les autres types de boîtes distribuées .....	79
5.3.1. Les boîtes de secours aux noyés.....	79
5.3.2. Les boîtes de dragées de KEYSER.....	80
5.4. La disette à la fin de l’Ancien Régime .....	81
5.6. Les femmes et la santé .....	83
6. CONCLUSION.....	86

## 1. INTRODUCTION

La santé publique est une des préoccupations majeures de tous les gouvernants de la France. Les épidémies sont très redoutées. Elles sont potentiellement épuisantes pour le peuple, parfois très meurtrières et peuvent ainsi fragiliser un État. Dans une lettre de 1782, un curé mentionne à ce sujet : « ... *mes pauvres paroissiens, hommes tres laborieux par là precieux pour l'etat ...* » (lettre 456).

Au XVIIIème siècle, les hôpitaux-Dieu, les médecins, les apothicaires et les chirurgiens forment un premier rempart face à ce risque sanitaire. Bien que de nos jours la médecine du siècle des Lumières puisse paraître plus que douteuse, les professionnels de santé permettent de soigner les maladies les plus simples et au besoin de repérer les risques de contagion.

Malheureusement, la répartition géographique de ces professions ne permet pas aux gens de la campagne d'avoir un accès aisé et rapide aux soins. On les trouve majoritairement dans les villes. De même, les personnes les plus pauvres n'ont pas, le plus souvent, les moyens financiers de consulter un médecin et encore moins ceux de se payer les remèdes qu'il leur faudrait pour se soigner.

C'est dans ce contexte qu'au début du XVIIIème siècle ont été créés les « Remèdes du Roy » ou « Remèdes d'Helvétius » du nom de leur créateur et instigateur, Jean-Adrien HELVÉTIUS (1661 – 1727).

Quel est le fonctionnement de cette distribution ? Quelles évolutions ce système a-t-il connu ? Quels sont les bénéfices que la population en tirait ? Telles sont les questions auxquelles cette thèse souhaite répondre.

## 2. RAPPELS HISTORIQUES

### 2.1. Contexte médical historique

Depuis le XVIème siècle, il existe en France plusieurs professions médicales reconnues et avec des statuts :

- ❖ Les médecins qui eux seuls sont habilités à établir un diagnostic et prescrivent les soins à prodiguer ou les remèdes à prendre.
- ❖ Les apothicaires qui fabriquent les médicaments selon les ordonnances des médecins mais qui proposent aussi des formules selon les demandes des patients.
- ❖ Les chirurgiens-barbiers qui font les actes considérés comme sales aux yeux des médecins nécessaires au rétablissement des malades.

Malgré des découvertes de plus en plus pointues et éloignées des croyances ancestrales, la médecine française de l'Ancien Régime reste ancrée sur des théories ayant peu évolué depuis l'Antiquité. Les conditions d'hygiène et d'habitation sont mauvaises et favorisent le risque de propagation des maladies. Il existe également un fort déséquilibre entre les villes et les campagnes.

Les villes sont en général bien pourvues en médecins et apothicaires, d'autant plus si elles possèdent une université dans leur enceinte. On y trouve également la plupart des hôtels-Dieu pour la prise en charge des plus pauvres.

En campagne, ces deux professions sont pour ainsi dire inexistantes. On n'y trouve guère que des chirurgiens-barbiers qui ne possèdent pas nécessairement la formation adéquate pour s'occuper des personnes à soigner. Des colporteurs passent avec dans leurs bagages quelques remèdes mais le charlatanisme n'est jamais éloigné d'eux. Ici et là perdurent parfois quelques léproseries, qui à défaut de lépreux disparus depuis longtemps, soutiennent les malades le temps d'une potentielle guérison. Dans les milieux ruraux, la prise en charge collective des maladies se fait à travers l'assistance des charités de fabriques paroissiales. La pauvreté et l'éloignement des professions médicales poussent certains malades à refuser les soins et à attendre une rémission de leur maladie par une intervention

divine. La lettre de Pierre-Michel DABON du GRAVIER du 15 février 1787 est assez explicite : « *Cette paroisse très étendue à raison des hameaux et des écarts qui la composent, dénuée de chirurgiens et de tout marchands de drogue, éloignée d'ailleurs à la distance de trois lieues des villes où l'on pourrait s'en procurer.* » (lettre 699) Tout comme celle du curé de Pont-de-l'Arche en 1789 : « *... j'eus l'honneur de vous exposer l'état misérable des pauvres qui aimoient mieux en quelque sorte souffrir et périr dans la misère, que d'aller à l'hôpital pour leur guérison ...* » (lettre 830)

On le voit, le système sanitaire en France semble désuet. Petit à petit, le pouvoir royal souhaite développer une médecine dite sociale afin de protéger la population. Une nouvelle fonction de l'Etat apparait. Elle consiste en l'aménagement de la société comme milieu de bien-être physique, de santé optimale et de longévité. Les maladies sont considérées comme des problèmes politiques et économiques car elles déciment les populations. Une population forte sur le plan démographique est considérée comme une force de travail, une force de production alimentaire et une force militaire. De grandes réformes du système sanitaire et social auront cours tout au long du XVIIIème siècle : refonte des hospices et hôpitaux-Dieu, lutte contre le charlatanisme, formation de sages-femmes par madame du COUDRAY, surveillance par les Intendants de l'état de santé de la population, ...

Il germe aussi l'idée de prodiguer les soins au plus près du malade. Ce nouveau projet suggère donc qu'il faut développer l'accès aux soins dans les campagnes, plus particulièrement dans les couches les plus pauvres de la population. C'est dans ce contexte que naissent les remèdes du Roi.

## **2.2. La Généralité de Rouen**

Les Généralités sont une des premières circonscriptions administratives modernes imposées par le souci du contrôle fiscal en France. Instituées par l'Edit de Cognac de 1542, elles sont dirigées par les Intendants. Certaines correspondaient à des régions déjà définies comme le Languedoc, d'autres permettaient de diviser administrativement les provinces trop étendues, comme c'est le cas en Normandie

où coexisteront les Généralités de Rouen et de Caen (et plus tard celle d'Alençon en 1636). Leur nombre et leurs rôles évolueront jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

A la tête d'une Généralité se trouve un Intendant nommé par le Contrôleur général des Finances du Royaume. La circonscription est divisée en élections ou subdélégations. Celles-ci sont administrées par des subdélégués nommés par l'Intendant. Cette structure administrative sera remplacée en 1790 par les départements et les districts.

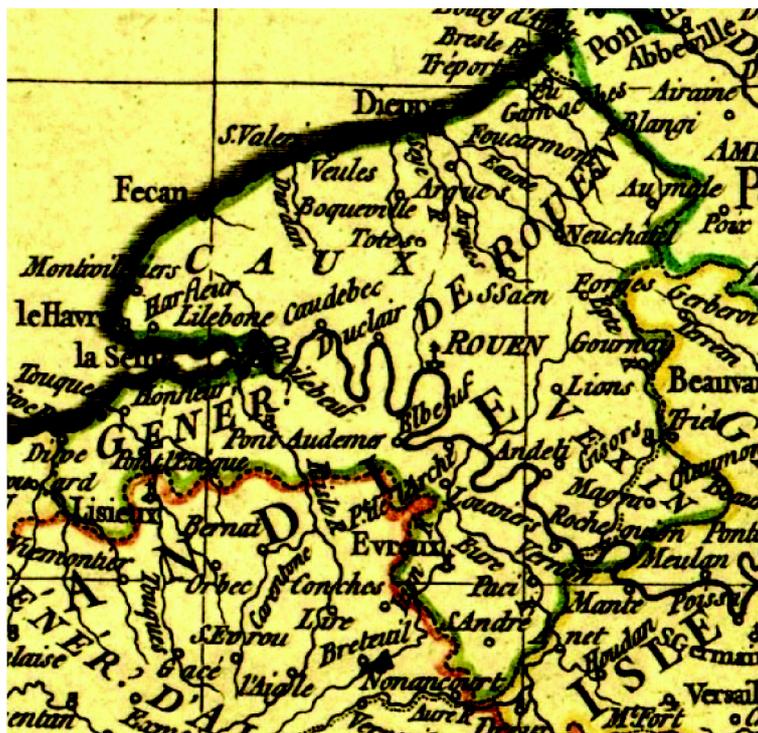


Figure 1 Le Généralité de Rouen en 1774

Au XVIIIème siècle, la Généralité de Rouen s'étend sur l'ensemble du département actuel de la Seine-Maritime, la moitié Est de l'Eure, le Vexin et la région de Pont l'Evêque et d'Honfleur. Elle possède un large rôle concernant des domaines variés comme les finances publiques, la santé publique, la police, les ponts et chaussées, ...

Pour visualiser plus facilement les différentes subdélégations, en voici la liste :

- Rouen
- Pont-de-l'Arche dont une annexe à Louviers
- Pont-Audemer

- Pont-l'Évêque avec une annexe à Honfleur
- Caudebec-en-Caux
- Montivilliers (ensuite Le Havre) avec annexe à Fécamp
- Arques (ensuite Dieppe) avec annexe à Saint-Valery-en-Caux
- Eu
- Neufchâtel-en-Bray avec annexe à Aumale
- Lyons-la-Forêt
- Gisors
- Chaumont-en-Vexin et Magny-en-Vexin
- Les Andelys avec annexe à Vernon et à Gournay-en-Bray (bizarrerie des divisions administratives de l'Ancien Régime car cette dernière ville était séparée des deux autres par la subdélégation de Lyons-la-Forêt)
- Evreux avec annexe à Nonancourt

On trouve une liste détaillée des paroisses de chaque élection dans l'appendice III (page CV à CXIII) du *Répertoire Numérique des Archives Départementales de la Seine-Inférieure - Période révolutionnaire - Série L*, J. VERNIER, 1914, Rouen Imprimerie LECERF fils (disponible sur le site Internet des Archives Départementales de la Seine-Maritime).

### 2.3. Les « Remèdes du Roy »

La première distribution des Remèdes du Roi remonte à l'année 1706 sous le règne de Louis XIV. Le pouvoir royal souhaitait pallier le manque d'aide sanitaire dans les campagnes françaises.

Ces premiers envois ne sont pas systématiques : les Intendants devaient en formuler la demande auprès de l'Etat. Celui-ci les commandait alors à Jean-Adrien HELVÉTIUS qui par la suite les envoyait dans les Généralités. HELVÉTIUS s'aperçut

rapidement du succès de ces envois au vu des demandes croissantes des Intendants. Il proposa donc au Roi de créer une charge de « Distributeur général des remèdes pour les pauvres » en 1709. On peut penser que cette charge pour lui était un moyen d'obtenir les faveurs du Roi mais il existait également un esprit social dans cette démarche. En effet, il trouve le nombre de remèdes envoyés bien trop insuffisant par rapport aux besoins réels de la population. On dépasse à peine les 60000 prises dans le Royaume à cette époque.

Malgré ses efforts, il n'obtiendra pas la création de cette charge. Cependant, la distribution sera par la suite réglementée par les arrêts du Conseil du Roi du 29 mars 1721 et du 5 juin 1722. HELVÉTIUS sera chargé de la fabrication de ces médicaments.

Jean-Adrien HELVÉTIUS sera aidé par son fils Jean-Claude-Adrien HELVÉTIUS qui prendra sa relève ensuite. Jean de DIEST, cousin supposé de Jean-Claude-Adrien, prendra la suite jusqu'à sa mort. Joseph-Marie-François de LASSONE, alors premier médecin du Roi et de la Reine, sera chargé de continuer l'envoi des remèdes du Roi.

## **2.4. Liste des remèdes distribués**

La description qui suit des remèdes est entièrement semblable à celle qu'en a fait Louis LAFOND dans sa thèse de 1926 intitulée *La Dynastie des HELVÉTIUS*. Pour l'établir, il s'est basé en grande partie sur le livre d'Antoine BAUMÉ paru en 1777. Ce choix s'explique par deux raisons : HELVÉTIUS n'a parfois pas divulgué la composition de ses remèdes ; les ouvrages qu'il a écrits sont volumineux et difficiles à étudier. Pour les descriptions manquantes, une recherche a été réalisée dans l'ouvrage d'HELVÉTIUS de 1727 *Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes propres à les guérir* et rajoutée à la liste ci-dessous.

Cette liste ne se veut pas exhaustive et la description des médicaments reste sommaire car le but de la thèse n'est pas de les étudier. Cependant, il paraissait nécessaire d'en inclure ici une brève représentation.

### 2.4.1. Poudre vomitive

Cette poudre était indiquée au commencement des maladies suivantes : apoplexie, léthargie, fièvres intermittentes, fièvres malignes, petite vérole, etc ...

HELVÉTIUS semble jaloux de conserver le secret de son remède. Il écrit dans son ouvrage : « *Comme on est pas toujours à porter de trouver de cette poudre, on peut à son défaut employer les autres émétiques et surtout ceux que nous allons décrire. Ce sont les suivants : le kermès minéral ou poudre des chartreux, le tartre émétique, l'essence émétique, le tartre stibié soluble, le turbith minéral et enfin l'ipécacuanha, qui doit être considéré comme un des plus doux vomitifs.* »

D'après Baumé, voici la formule de la poudre vomitive :

- ❖ Tartre émétique => 1 once
- ❖ Ipécacuana => 4 gros
- ❖ Crème de tartre => 8 onces

La dose est de 12 grains jusqu'à 20 grains à prendre dans du vin, ce qui représente pour chaque prise environ 0.10 cg d'émétique et 0.05 cg d'ipécacuanha.

Ce remède avait pour effet de faire évacuer « *par le haut et par le bas sans grande violence* ».

### 2.4.2. Poudre fébrifuge purgative

HELVÉTIUS définissait ainsi la fièvre : « *La fièvre est un mouvement déréglé du sang, qui rend le pouls plus fréquent, qui augmente la chaleur de toutes les parties du corps, et qui en dérange et troubles les fonctions. Tantôt ce mouvement cesse, et tantôt il revient ; c'est ce retour qui caractérise les fièvres appelées intermittentes.* » Il distingue différentes sortes d'intermittentes : « *Lorsque la fièvre revient tous les jours à la même heure, on la nomme quotidienne, lorsqu'elle revient de deux jours l'un, on l'appelle tierce, lorsqu'elle revient le troisième jour après celui de l'accès, on l'appelle quarte.* »

La poudre fébrifuge est un spécifique dans les fièvres intermittentes : « *On donne la poudre fébrifuge le matin à jeun, délayée dans trois cuillères de vin et autant d'eau. La dose ordinaire est de trente-six grains.* »

La poudre fébrifuge d'Helvétius se compose d'un mélange des éléments suivants :

- ❖ Sel essentiel fébrifuge → 2 onces
- ❖ Sel fixe → 1 once
- ❖ Fleurs de régule de Mars → ½ once
- ❖ Sel fixe tiré de la teste morte → 1 once
- ❖ Esprit de sel d'ammoniac → 1 onces
- ❖ Safran → ½ once
- ❖ Scammonée sulfurée → 2,5 onces

Le sel essentiel et le sel fixe se font avec les simples qui suivent : « *Prenez des racines et feuilles d'anthora, de contrayerve, de gentiane, d'angélique, d'asarum, d'hellebore noir, de chacune partie égale, le tout coupé et pilé dans un mortier de marbre pour en exprimer le suc par la presse, formez le sel essentiel selon l'art. Faites ensuite sécher le marc que vous brûlerez pour former le sel fixe de leurs cendres.* »

Le *Traité des drogues simples* de Nicolas LEMERY nous donne les vertus attribuées à chacun des composants de cette poudre :

Anthora (aconit salutifère), plante des Alpes employée autrefois comme alexitère, propre pour résister au venin, à la malignité des humeurs.

Contrayerve (contre venin), racine importée du Pérou qui a pour vertus de résister au venin, d'exciter la sueur, de remédier aux poisons coagulants et de tuer les vers.

Gentiane, la racine est apéritive, vermifuge, diurétique et bonne pour chasser les fièvres intermittentes.

Angélique, cordiale, stomacale, sudorifique, on l'emploie contre la peste et les fièvres malignes.

Asarum, purge doucement par le haut et le bas les humeurs séreuses et pituiteuses.

Hellébore, la racine est purgative par le haut et le bas, elle est propre pour la mélancolie, la folie et la fièvre quarte.

Fleur de régule de Mars (sans doute la poudre de fer), régule signifiant la partie la plus fixe d'un métal.

Sel fixe tiré de la teste morte (sulfate de fer), il est propre pour l'épilepsie, l'apoplexie, il excite la transpiration et arrête les cours de ventre.

Esprit de sel ammoniac, sudorifique et apéritif, bon pour la fièvre quarte.

Safran, cordial, pectoral, apéritif et somnifère.

Scammonée sulfurée, obtenue en exposant la scammonée pulvérisée sur une feuille papier gris au-dessus du soufre enflammé pour lui en faire recevoir la vapeur.

### **2.4.3. Pilules purgatives universelles**

Jean-Adrien HELVÉTIUS les recommande comme le meilleur des purgatifs. Il ne donne pas la description de ce remède dans son ouvrage étant soi-disant trop complexe à fabriquer : « *Nous ne donnerons point icy la composition des pillules purgatives, attendu la difficulté qu'il y auroit d'y réussir. Pour y suppléer, en cas qu'on en puisse trouver dans les lieux où le malade résidera, on y pourra substituer quelques autres purgatifs, soit en infusion, soit en poudre, soit en opiate.* »

Formule donnée par BAUMÉ pour les pilules purgatives universelles :

- ❖ Crème de tartre → 12 onces
- ❖ Ipécacuana → 5 onces
- ❖ Emétique → 2 gros
- ❖ Jalap → 8 onces

- ❖ Suc d'ail → 1 once
- ❖ Avec du sirop de roses pales, on fait une masse de pilules qu'on divise par pilules du poids de 12 grains ; il entre  $\frac{1}{4}$  de grain d'émétique par pilule. La dose est depuis 12 grains jusqu'à  $\frac{1}{2}$  gros.

#### 2.4.4. Pilules hydragogues purgatives

La préparation de ces pilules d'après HELVÉTIUS est :

- ❖ Pignons d'Inde préparés → 1 once
- ❖ Gomme gutte et scammonée sulfurée → 1 once
- ❖ Racine de jalap bien résineuse →  $\frac{1}{2}$  once
- ❖ Rhubarbe choisie →  $\frac{1}{2}$  once
- ❖ Macis → 2 gros
- ❖ Le tout réduit en poudre et passé par le tamis, on y rajoute une once de rob de sureau. Dans un mortier de marbre, on incorpore l'ensemble avec une suffisante quantité de sirop de nerprun jusqu'à ce qu'il soit en consistance de masse pour pouvoir faire des pilules de cinq ou six grains chacune qu'on laisse sécher avant conditionnement.

On emploie ces pilules dans toutes les occasions, où l'on a besoin de purger abondamment les sérosités comme dans l'hydropisie, la sciatique, les rhumatismes et la goutte.

#### 2.4.5. Poudre spécifique d'Ipécacuanha

Dans les deux ouvrages d'HELVÉTIUS, *Traité des maladies les plus fréquentes* et *Recueil de diverses méthodes*, on trouve les raisons pour lesquelles il étudia la plante nouvelle et encore presque inconnue qu'était l'ipécacuanha. Il s'exprime ainsi : « *Nous ne pouvons nous dispenser de parler de l'ipécacuanha qu'on emploie comme un remède souverain et spécifique dans les différentes*

espèces de cours de ventre et de dyssenteries. C'est une racine qui se trouve en quelques contrées de l'Amérique, comme au Brésil, et surtout au Pérou, d'où nous vient la plus excellente. Pison, médecin d'Amsterdam, est le premier qui en ait parlé dans son Histoire Naturelle du Brésil. Il en fait la description la met au nombre des contre-poisons et lui attribue beaucoup de vertu dans les diarrhées et dyssenteries. On employa, dans la suite, l'ipécacuanha contre ces maladies en Espagne et en Portugal. Mais on ne l'y regardoit que comme un remède violent, et quelquefois dangereux. Nous crûme devoir nous appliquer à rechercher les moyens d'en faciliter l'usage ; et nous fûmes assez heureux pour y parvenir, à la faveur d'une préparation nouvelle. Les expériences qui en furent faites, par ordre du roy Louis XIV, à l'hôtel-Dieu de Paris, et dans d'autres hôpitaux, réussirent parfaitement. C'est cette préparation qui sera nommée dans la suite de ce Mémoire, poudre spécifique d'ipécacuanha. »

D'autre part il ajoute : « Le remède que je propose est un des plus grands spécifiques de la médecine. Le plus sage des Rois en a lui-même fait l'éloge, lorsqu'après lui avoir communiqué la découverte que j'en avois faite, sa Majesté connaissant l'utilité que ses sujets en recevroient, eut la bonté de l'approuver et m'honora même d'une gratification considérable. Lorsqu'un malade se trouvera attaqué de dyssenterie ou de cours de ventre douloureux accompagné de fièvre, on commencera par lui donner quelques lavements faits avec partie égale de lait de vache et d'eau de son. Ensuite on fera tirer au malade trois palettes de sang d'un des bras.

Le lendemain de la saignée, on donnera la poudre spécifique. La manière de s'en servir est d'en donner le matin à jeun une prise délayée dans un petit bouillon, ou dans demi-verre de vin rosé. Il faut d'abord que le malade n'épargne rien pour s'empêcher de vomir. L'effet du spécifique est de dégager l'estomac des matières bilieuses et de purger les humeurs qui entretiennent le cours de ventre, redonnant en même temps du ressort aux fibres des glandes de l'estomac et des intestins. La dose du spécifique est d'un demi-gros.

Enfant de 2 à 4 ans → ¼ de la prise

De 4 à 8 ans → 1/3 de la prise

*De 8 à 12 ans → ½ prise*

*On réitère la poudre 3 ou 4 fois en mettant deux ou trois jours d'intervalle entre chaque prise. »*

Helvétius prescrit aussi l'ipécacuana en lavement contre la dysenterie :  
*« Dans une chopine de bouillon du pot sans sel on délayera un gros de poudre d'ipécacuanha et 18 grains de la poudre de corail anodine. »*

#### **2.4.6. Poudre de corail anodine**

L'objet de ce remède est de calmer les douleurs des malades, ainsi que de diminuer les irritations ou agitations qui peuvent troubler le sommeil du malade. HELVÉTIUS la place dans ses ouvrages dans la catégorie des narcotiques.

HELVÉTIUS préparait primitivement la teinture de corail anodine. Afin de rendre son remède plus facile à transporter, il eut l'idée de le réduire en poudre. Pour obtenir ce résultat, il fait évaporer la teinture au bain-marie jusqu'à siccité et au résidu il mélange : *« Demi-once de canelle, deux gros de clous de girofle, une once de corail rouge et autant d'yeux d'écrevisses, avec douze onces de sucre royal, le tout réduit en poudre. »*

La teinture de corail était l'objet d'une préparation longue et minutieuse, et de nombreux produits entraient dans sa composition : opium, sel volatil de tartre, benjoin, camphre, castror, safran, sassafras, réglisse, miel, huile de cannelle et d'anis, tartre cru, vitriol blanc, vitriol de marcassithe, corail rouge, esprit de vitriol, esprit de vin.

La poudre de corail anodine devait particulièrement son action calmante et anti-dysentérique à l'opium et au carbonate de chaux (corail et yeux d'écrevisses).

Les frais de préparation devaient être très élevés et on peut supposer que la composition primitive fut simplifiée par la suite, à l'époque des grandes distributions. Après modification successives, voici la formule donnée par BAUMÉ :

- ❖ Opium → 4 onces
- ❖ Myrrhe → ½ livre

- ❖ Cascarille → 1 livre
- ❖ Bol d'Arménie → 4 onces
- ❖ Cannelle giroflée → 1 livre
- ❖ Corail rouge préparé → 4 onces

Cette poudre contient un grain d'opium pour chaque prise de 18 grains.

#### 2.4.7. Pâte sudorifique

HELVÉTIUS en décrit la fabrication : « *Prenez racines d'angélique et d'aristoloche ronde de chacune deux gros ; racines de serpentine de Virginie, de pétasite, de carline, de valériane et meum, de chacune trois gros ; de zédoaire et de gingembre, chacun un gros et demi ; de feuilles de chardon bénit, de scordium, de rue et de fleurs de sureau, de chacune deux gros ; de fleurs de souci et de saffran oriental, de chacun un gros ; de baye de laurier, de myrrhe, d'encens et de camphre, de chacun un demi-gros ; de sang de bouquetin, demi-once ; de bézoard oriental, de poudre de vipères et de sel volatil de karabé, de chacun quatre scrupules ; de tartre soluble émétique, deux gros ; d'essence d'écorce de citron, un demi-gros ; réduisez en poudre subtile ce qui doit l'être. Ajoutez-y thériaque et mithridate, de chacun deux onces. Incorporez le tout exactement avec une suffisante quantité de vinaigre distillé et en former une pâte que vous garderez dans un pot de fayence ou que vous ferez sécher dans l'étuve pour la réduire ensuite en poudre subtile. La dose est d'un demi-gros, on délaye dans six onces d'eau de coquelicot ou de charbon bénit. »*

Cette pâte est une préparation polypharmaque. Tout l'arsenal thérapeutique est mis à contribution. HELVÉTIUS puise dans les pharmacopées de l'époque, pour les mélanger ensuite, toutes les plantes et produits auxquels ont attribué alors des propriétés sudorifiques.

#### **2.4.8. Liliu**

C'est une formule ancienne que HELVÉTIUS reprend pour l'élaboration des boîtes de remèdes. Il s'agit d'une teinture de métaux faite à partir de régule de fer, de cuivre et d'étain avec du salpêtre et du tartre, le tout lié par de l'esprit de vin.

D'après BAUMÉ, c'est un médicament utilisé pour fortifier le cœur et le cerveau.

#### **2.4.9. Or potable ou teinture d'or**

*« Prenez le poids d'une demi-once d'or en cornet, faites le dissoudre dans huit ou dix onces d'eau régale ; et dans un matras de verre double contenant chopine. Vous l'exposerez au bain de sable, et vous l'y laisserez jusqu'à ce que l'or soit entièrement dissout. Otez le du feu et versez par-dessus douze onces d'huile de camphre. En agitant le tout un moment vous verrez distinctement que cette huile enlèvera l'or de son corrosif. Laissez reposer et séparez l'huile de l'acide, versez dans l'huile 30 onces d'esprit de vin rectifié qui dissoudra cette huile, ensuite versez encore 36 onces d'huile de géofle, en agitant le matras pendant un quart d'heure. Bouchez et mettez au bain-marie pendant trois fois vingt-quatre heures, à une digestion douce et lente. Vous aurez alors une teinture d'or parfaite.*

*L'huile de camphre se prépare en faisant macérer à une douce chaleur dans un matras en verre, deux livres d'esprit de nitre et deux livres de camphre. Quand vous verrez le camphre entièrement dissout, séparer l'huile d'avec l'esprit de nitre. »*

HELVÉTIUS place la teinture d'or dans les cordiaux. Elle est utilisée pour les apoplexies, les paralysies et les fièvres malignes.

#### **2.4.10. Elixir thériaçal**

D'après le livre, la recette de ce remède est la suivante :

*« Prenez de la teinture de tartre, décrite ci-après, trois livres ; du sel volatile huileux de Silviu, huit onces ; de la thériaque, et de la confection d'hiacinthe, de chacune une demie livre ; des racines d'enula-campana (Grande Aunée) et*

*d'angélique, de chacune deux onces ; de la noix de muscade et de la cannelle, de chacune une once ; du sucre candy, six onces. Réduisez en poudre ce qui doit l'être ; puis mettez le tout dans un matras bien bouché, que vous exposerez au soleil pendant trois mois, ayant soin de bien le remuer chaque jour. Vous filtrerez ensuite votre élixir par le papier gris, et vous le garderez dans des bouteilles bien bouchées, pour vous en servir selon le mémoire de son usage.*

*La dose ordinaire est de quinze gouttes, ainsi que celle de la teinture d'or. Elle se diminue de la même manière par rapport aux différents âges. Il se prend aussi dans les mêmes liqueurs vin, eaux sucrées, bouillons, tisanes, etc et aux mêmes heures c'est-à-dire le matin à jeun et quatre heures après avoir diné. »*

Ce remède est de la même utilisation que la teinture d'or décrite précédemment.

#### **2.4.11. Quintessence d'absinthe**

*« Prenez des feuilles de petite absinthe verte, bien épluchées, séchées à l'ombre et coupées menu, deux poignées ; d'ambre gris, un gros ; de clous de gérofle, deux gros ; le sucre candi, demi once. Réduisez le tout en poudre subtile ; mettez-le dans un matras, et versez y une chopine d'esprit de vin tartarisé. Bouchez exactement votre vaisseau, avec une vessie mouillée. Mettez-le en digestion au bain marie, à une chaleur douce, pendant quinze jour, et laissez le refroidir. Ensuite vous passerez le tout par une étamine avec expression, et vous filtrerez la teinture par le papier gris, pour la garder dans les bouteilles bien bouchées. »*

L'absinthe, à laquelle cet élixir doit ses propriétés, était déjà employée depuis longtemps pour fortifier l'estomac et aider la digestion.

#### **2.4.12. Boule médicamenteuse**

*« Prenez quatre livres de limaille d'acier, très fine, avec huit livres de tartre de Montpellier réduites en poudre subtile ; mêlez les exactement et les mettez dans une terrine neuve : versez dessus autant d'eau de vie qu'il n'en faut pour en former une bouillie épaisse. Remuez bien le tout avec une spatule de fer, et le laisser fermenter*

*à la cave pendant trois fois vingt-quatre heures, observant néanmoins de le remuer encore deux fois par jour ; mettez le ensuite au bain marie, et le faites distiller selon l'art avec un feu modéré, pour en tirer une partie de l'eau de vie. Lorsqu'il ne distillera plus que du phlegme, vous ôterez le tout du feu, vous manierez bien la pâte avec les mains pour en rompre tous les grumeaux, et vous verserez de nouveau une quantité suffisante d'eau-de-vie, jusqu'à ce qu'elle se réduise une seconde fois en consistance de bouillie. Vous laisserez encore fermenter cette composition pendant trois jours à la cave, et vous la distillerez ainsi que la première fois. Cette opération doit se réitérer sept ou huit fois de suite. A la dernière opération, vous laisserez sécher toute la matière comme de la pâte de pain ; vous la passerez sur le porphyre pour la bien mêler, pour écraser les petits grumeaux qui s'y rencontrent et pour la rendre uniforme ; ensuite de quoi vous en formerez avec la main de petites boules du poids de deux onces, que vous laisserez sécher à l'air.*

*Si cette masse n'est point assez humide pour être aisément broyée sur le porphyre, il faut l'arroser d'eau de vie. On peut aussi, au lieu de l'eau-de-vie, employer l'esprit de vin qu'on aura tiré à chaque distillation. »*

La boule médicamenteuse est indiquée pour panser les plaies externes causées par un instrument tranchant, piquant ou contondant. Elle a la propriété d'arrêter les hémorragies par l'application de charpie imbibée de l'infusion médicamenteuse dont la préparation est la suivante :

*« On trempera la boule médicamenteuse dans une chopine de bonne eau-de-vie un peu chaude et on l'y laissera suspendue avec un fil d'archal jusqu'à ce que la liqueur prenne la couleur de la boule. Quand on sera pressé, on en râpera une quantité suffisante dans l'eau-de-vie. On remuera exactement et dans l'instant on pourra s'en servir. »*

#### **2.4.13. Pierre bleue**

C'est encore un remède connu de vieille date dont HELVÉTIUS a simplement changé le nom. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, Oswald CROLL décrit la composition d'une pierre médicinale complexe mais qui contient les principaux éléments de la pierre bleue

sauf le camphre. Après quelques modifications, cette pierre devint la « Pierre médicamenteuse » de CHARAS et la « Pierre admirable » de LEMERY.

HELVÉTIUS donne comme recette :

*« Prenez vitriol de chypre, alun et salpêtre, de chacun demi-livre, pilez-les ensemble et les passer par le tamis de crin : mettez le tout dans un pot de terre vernissé, contenant deux pintes, et le poser entre les charbons ardents à mesure que les sels fondront, il faudra les remuer avec une spatule de bois. Sitôt que l'ébullition commencera à monter; on retirera, pour le moment, le pot du feu, et l'on y jettera, dans l'instant, une demie once de camphre concassé menu, qu'on mêlera avec la spatule.*

*Il faudra couvrir le pot de son couvercle renversé, et le luter avec une pâte de farine un peu ferme. On l'appliquera sur une bande de toile, qui débordera de trois doigts sur le couvercle, pour boucher et joindre exactement la circonférence. Puis on mettra le pot au milieu du feu. On passera un gros linge sur le couvercle et on appuiera dessus fortement avec la main, pendant un demi quart d'heure.*

*Lorsque le couvercle ne repoussera plus, on pourra s'assurer que l'ébullition aura cessé, et que la préparation de la pierre sera parfaite. Alors on retirera le pot du feu; et on laissera refroidir: puis on le cassera pour en tirer la pierre. On la gardera dans un pot de fayence bien bouché, pour s'en servir dans le besoin.*

*Voyons maintenant la manière de préparer le colyre pour les maux d'yeux :*

*Prenez un demi-sentier d'eau de fontaine ou de rivière, une cuillerée d'eau-de-vie, vingt-quatre grains de la pierre de vitriol composée, réduite en poudre, autant d'Iris de Florence, et trente-six grains de sucre candi. Mettez le tout dans une bouteille bien bouchée, et ayez soin de remuer de temps en temps. »*

Cette eau s'employait avec succès contre toutes les sortes de douleur, d'inflammation des yeux et des paupières, aussi bien que contre les petits ulcères dont ceux faisant suite à la petite vérole. Pour panser les plaies et les ulcères on faisait dissoudre quarante-huit grains de la Pierre bleue réduite en poudre dans un demi-sentier d'eau de fontaine mêlée à deux cuillerées d'eau-de-vie.

Contre les hémorragies, on se servait d'une solution plus forte, contenant deux ou trois gros de la pierre bleue pour obtenir une eau styptique.

#### 2.4.14. Emplâtre de Nuremberg

L'onguent ou emplâtre de Nuremberg, qui servait au pansement des plaies, était composé des ingrédients suivants :

- ❖ Huile d'olive et cire jaune → 16 onces
- ❖ Céruse et litharge → 2 onces chacun
- ❖ Minium → 1 once
- ❖ Camphre → ½ once

Voici le résumé du mode opératoire :

*« Réduisez séparément en poudre subtile la céruse, la litharge et le minium, ensuite mettez l'huile et la cire coupée menu dans une terrine neuve sur un feu de charbon modéré : faites bouillir jusqu'à ce que l'huile soit devenue noire, la remuant toujours avec une spatule de bois. Ajoutez-y peu à peu la céruse la litharge et le minium. Quand la matière sera cuite, retirez du feu et ajoutez le camphre en remuant le tout jusqu'à refroidissement. Pour se servir de cet onguent, on le ramolira dans le creux de la main, puis on l'étendra sur un linge neuf ou sur une peau blanche, et on l'appliquera sur la plaie après l'avoir lavée avec du vin tiède. »*

#### 2.4.15. Quinquina

Helvétius fait grand cas du quinquina qu'il conseille en tisane, en opiat et en vin. Le vin se préparait en faisant macérer 30 grammes de poudre de quinquina dans une bouteille de Bourgogne. Quant aux tisanes de quinquina, il recommande toujours de faire bouillir l'eau un certain temps avant d'y jeter la plante.

#### **2.4.16. Autres remèdes trouvés dans les boîtes**

D'autres remèdes existent dans les boîtes, sans que leur composition telle qu'elle était dans les boîtes puisse être confirmée. Il s'agit :

- ❖ Poudre apéritive fondante
- ❖ Sel nitré purifié : probablement du salpêtre purifié simplement.
- ❖ Poudre incisive fondante
- ❖ Poudre spécifique pour la dysenterie
- ❖ Thériaque : il existe plusieurs formules et celle trouvée dans les boîtes n'a pu être identifiée formellement.
- ❖ Tartre émétique : produit à base d'antimoine.
- ❖ Kermès minéral

### 3. ETUDE DE DOCUMENTS HISTORIQUES TRAITANT DES REMEDES DU ROY DANS LA GENERALITE DE ROUEN ENTRE 1750 et 1790

#### 3.1. OBJECTIF(S)

Après une recherche dans les fonds d'archives, il est apparu que les Archives Départementales de la Seine-Maritime conservaient une riche correspondance sur les remèdes du Roi. Thème peu étudié sur la région normande, il semblait alors intéressant de travailler sur ce sujet.

Ainsi un peu plus de 850 lettres de la dernière moitié du XVIIIème siècle ont été étudiées. Un long travail de transcription de plusieurs mois a été nécessaire pour rendre l'analyse et l'étude de ces documents plus aisées. L'ensemble transcrit est présenté dans le tome deuxième de cette thèse.

#### 3.2. MATERIEL ET METHODE

##### *3.2.1. Recherche documentaire*

Les documents sur lesquels s'appuie ce mémoire sont issus du fonds historique des Archives Départementales de la Seine-Maritime au pôle culturel Grammont qui conserve les fonds historiques des collections du Département. L'utilisation de ces documents est autorisée par une licence de reproduction gratuite obtenue auprès du directeur des Archives Départementales.

On trouve dans la série C tout ce qui a trait à l'administration civile avant 1790, dont une grande part des cotes renferme des dossiers provenant de l'Intendance de la Généralité de Rouen.

Le classement établi au XIXème siècle de tous ces documents a permis de classer l'ensemble des sujets de santé publique dans les cotes C85 à C117. De vastes sujets tels la surveillance sanitaire des hôpitaux, le suivi des épidémies dans le ressort de la Généralité, l'organisation des cours d'accouchements par Madame du COUDRAY y sont répertoriés.

Dans cet ensemble, les cotes C88 à C93 sont celles qui nous intéressent. Elles représentent la correspondance de l'Intendance à propos des remèdes du Roi avec le Contrôleur général des Finances, les subdélégués des élections et les distributeurs des remèdes. Il s'agit de la correspondance reçue et envoyée (conservation des brouillons des lettres écrites par l'Intendant ou ses secrétaires). S'y trouvent aussi quelques documents ou lettres concernant la santé publique mais n'ayant pas de rapport avec notre sujet mais qui ont été également transcrites.

Les premières distributions de remèdes du Roi datent du début du XVIIIème siècle sous le règne de Louis XIV. La période étudiée par ces documents va de 1750 à 1789 avec une répartition dans les liasses comme il suit :

Côte	Années représentées	Suppléments
C88	1750 à 1765	Une lettre reçue d'un Contrôleur Général des Finances de 1728 et un Arrêt du Conseil du Roi imprimé de 1769
C89	1766 à 1776	Un tableau de distribution de 1752 et une lettre reçue de 1777
C90	1777 à 1780	
C91	1781 à 1785	Un brouillon de lettre de 1776, une lettre reçue de 1778 et une autre de 1779, et trois lettres reçues de 1780 dont deux avec leurs brouillons de réponse
C92	1786 et 1787	Une lettre de 1772 et une lettre de 1773 avec son brouillon de réponse
C93	1787 à 1789 Ainsi que les tableaux de distributions de la plupart des années de 1750 à 1789	Une lettre reçue de 1774 et son brouillon de réponse et deux autres brouillons de la même année, 3 lettres reçues et leurs brouillons de 1776 et une autre reçue de la même année et trois brouillons de réponse, une lettre reçue de 1779 et un brouillon de réponse de la même année, les listes imprimées des médicaments envoyées des années 1778 et 1782
C2284	Une lettre reçue de 1786 retrouvée au cours des recherches	

Les années les plus complètes de la série sont celles de 1775 à 1789. On peut imaginer qu'un tri des papiers avait eu lieu bien avant la Révolution afin d'éliminer les documents inutiles et de libérer de l'espace dans les bureaux, comme c'est le cas encore aujourd'hui pour les archives publiques. C'est ainsi que ne subsiste aucun document d'avant 1750. De 1750 à 1774 n'a été conservée principalement que la correspondance avec le Contrôleur général des Finances, le fabricant des boîtes et les tableaux de distribution. Ensuite, la correspondance est plus étoffée et permet une analyse plus complète.

On trouve également un certain nombre de petits billets écrits à la hâte par les secrétaires de l'Intendance, peut-être par l'Intendant lui-même. La difficulté de lecture de cette écriture non appliquée et le peu d'intérêt qu'ils représentent m'ont poussé à ne pas les utiliser pour cette thèse.

### **3.2.2. Phase de transcription**

Pour pouvoir exploiter plus aisément ce corpus de manuscrits, il a fallu dans un premier temps transcrire l'ensemble dans un format numérique.

La première phase a été de photographier chaque lettre. Cette étape était indispensable car il était impossible de transcrire sur place aux Archives Départementales les manuscrits au vu du nombre d'heures que cela allait représenter. Chaque liasse a été recomposée dans des dossiers informatiques afin de conserver l'ensemble tel qu'il existe. En tout, ce sont un peu plus de 1600 photographies de documents qu'il a fallu trier et exploiter.

La seconde phase fut la transcription de chacune des lettres photographiées. Pour ce faire, l'utilisation d'un logiciel d'aide à la transcription a été utile. Il permet d'avoir sur un même écran l'image à transcrire et le traitement de texte associés. Il ne s'agit pas d'une aide à la reconnaissance des mots ou des lettres, il facilite juste le travail du transcripteur. Ce logiciel s'appelle Transcript®, version 2.5.0, et est disponible gratuitement sur le site à visée généalogique [www.jacobboerema.nl](http://www.jacobboerema.nl).

La dernière phase correspond à la création d'une annexe où chaque lettre transcrite est présentée selon la forme adéquate pour une correspondance et dans

l'ordre chronologique. Un numéro a été attribué à chaque lettre ce qui facilitera la recherche lors de la lecture de cette thèse.

Au final, après ce travail préparatoire, ce sont 881 lettres ou documents qui ont été transcrits.

A noter que les tableaux manuscrits de distribution n'ont pas été transcrits. Ils ont cependant été utilisés pour l'élaboration des tableaux de données figurant dans la thèse. Leurs reproductions se trouvent en deuxième partie de l'annexe.

### **3.3. Les personnes citées fréquemment dans les lettres**

#### **3.3.1. Liste des hommes chargés de la fabrication**

Les personnes qui suivent sont celles qui ont pris en charge la fabrication des remèdes, la mise en place des caisses et leurs envois. Il s'agit de médecins issus de deux illustres familles : les HELVÉTIUS et les LASSONE.

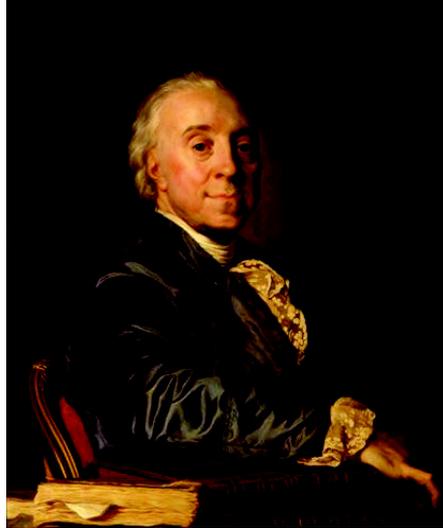
De 1750 à 1755 : Jean-Claude-Adrien HELVÉTIUS (1685-1755), conseiller d'État et premier médecin de la Reine.



**Figure 2 Portrait de Jean-Claude-Adrien HELVÉTIUS  
(Musée de la Faculté de Médecine de Nancy)**

De 1755 à 1763 : Jean de DIEST (??-1763), cousin du précédent et docteur en médecine de la Faculté de Paris.

De 1765 à 1788 : Joseph-François-Marie de LASSONE (1717-1788), conseiller d'État et premier médecin de la Reine et par la suite également premier médecin du Roi.



**Figure 3 Portrait de Joseph-Marie-François de LASSONE  
(Musée Calvet d'Avignon)**

De 1785 à 1789 : François-Xavier de LASSONE (??-??), fils du précédent et médecin ordinaire de la Reine.

### **3.3.2. Liste des Ministres chargés de la distribution**

Dans un premier temps, le Ministre chargé de coordonner la distribution des remèdes du Roi est le Contrôleur général des Finances. A partir de 1782 et jusqu'à 1789, Antoine-Louis CHAUMONT de LA MILLIÈRE, intendant des Ponts et Chaussées et des Hôpitaux, prend le relai.

Voici la liste chronologique des différents ministres chargés de cette distribution et cités dans ces lettres :

- ❖ Jean-Baptiste de MACHAULT (1701-1794), contrôleur général des Finances
- ❖ Jean MOREAU de SEHELLES (1690-1760), contrôleur général des Finances

- ❖ François-Marie PEYRENC de MORAS (1718-1771), contrôleur général des Finances
- ❖ Jean de BOULLONGNE (1690-1769), contrôleur général des Finances
- ❖ Etienne de SILHOUETTE (1709-1767), contrôleur général des Finances
- ❖ Henri-Léonard-Jean-Baptiste BERTIN (1720-1792), contrôleur général des Finances
- ❖ Clément-Charles-François de L'AVERDY (1724-1793), contrôleur général des Finances
- ❖ Etienne MAYNON d'INVAU (1721-1801), contrôleur général des Finances
- ❖ Joseph-Marie TERRAY (1715-1778), contrôleur général des Finances
- ❖ Anne-Robert-Jacques TURGOT (1727-1781), contrôleur général des Finances
- ❖ Jean-Etienne CLUGNY de NUIJS (1729-1776), contrôleur général des Finances
- ❖ Louis-Gabriel TABOUREAU des REAUX (1718-1782), contrôleur général des Finances
- ❖ Jacques NECKER (1732-1804), directeur général des Finances
- ❖ Antoine-Louis CHAUMONT de LA MILLIÈRE (1746-1803), intendant des Ponts et Chaussées et des Hôpitaux

### **3.3.3. Liste des Intendants de Rouen**

Durant la période de 1750 à 1789, six Intendants se sont succédés à la tête de la Généralité de Rouen. Tous sont issus de grandes familles nobles françaises. On remarquera aussi que THIROUX de CROSNE succède à DELAMICHODIÈRE, son beau-père.

- ❖ Louis-François de LA BOURDONNAYE (1702-1779)
- ❖ Antoine-Paul-Joseph FEYDEAU de BROU (1731-1762)
- ❖ Jean-Baptiste-François DELAMICHODIÈRE (1720-1797)
- ❖ Louis THIROUX de CROSNE (1736-1794)
- ❖ Pierre-Charles LAURENT de VILLEDEUIL (1742-1828)
- ❖ Etienne-Thomas de MAUSSION (1750-1793)

### **3.4. RESULTATS**

Les tableaux ci-dessous exposent la quantité de boîtes distribuées par année dans chacune des subdélégations. Ils ont été établis grâce aux tableaux de distribution subsistant aux Archives Départementales de la Seine-Maritime.

Lorsque les tableaux manquaient, les cases ont été barrées pour en améliorer la lisibilité. Cependant, le nombre total de boîtes distribuées a été rajouté lorsque cela était possible quand le nombre était connu par l'intermédiaire des lettres transcrites.

#### **3.4.1. Tableau de distribution par subdélégation et par année**

Tableaux 1 à 3

#### **3.4.2. Tableau de distribution en fonction de la qualité du distributeur par subdélégation et par année**

Tableaux 4 à 11

Subdélégation	Rouen	Pont-de-l'Arche / Louviers	Pont-Audemer	Pont-l'Evêque / Honfleur	Caudebec-en-Caux
Année					
1750	2	1	1	0	1
1751	1	0	1	1	1
1752	1	1	1	0	1
1753	1	0	1	1	1
1754	1	1	1	0	1
1755	1	0	1	1	1
1756	1	0	1	0	1
1757	2	0	1	0	1
1758	2	1	1	1	0
1759	2	0	1	1	1
1760	2	1	1	1	1
1761	2	0	1	1	1
1762	2	1	1	0	0
1763	1	0	1	1	1
1764	1	1	1	1	0
1765	1	0	1	0	1
1766	1	1	1	1	0
1767	1	1	1	0	1
1768	1	1	1	1	1
1769	2	2	2	2	2
1770	2	2	2	2	2
1771	2	1	2	1	2
1772					
1773	2	2	3	2	2
1774	2	2	2	2	2
1775					
1776	6	3	5	6	5
1777					
1778					
1779					
1780	4	6	3	6	6
1781	6	5	5	5	7
1782	7	4	5	5	7
1783					
1784					
1785	7	5	5	5	7
1786	6	5	5	6	6
1787	7	4	4	4	7
1788	4	2	6	4	4
1789	6	4	4	6	5
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>57</b>	<b>72</b>	<b>67</b>	<b>79</b>

Tableau 1

Subdélégation	Montivilliers / Le Havre / Fécamp	Arques / Dieppe / Saint-Valery- en-Caux	Eu	Neufchâtel / Aumale	Lyons-la- Forêt
Année					
1750	1	1	0	1	1
1751	1	1	1	0	1
1752	1	1	1	1	0
1753	1	1	0	1	1
1754	1	1	1	1	0
1755	1	1	1	0	1
1756	1	1	1	1	1
1757	1	1	1	1	1
1758	1	0	1	1	1
1759	0	1	1	1	1
1760	0	0	1	1	0
1761	1	1	0	1	1
1762	0	1	1	1	1
1763	1	0	1	1	1
1764	0	1	1	1	1
1765	1	1	1	1	1
1766	0	1	1	1	1
1767	1	1	1	1	1
1768	1	1	1	1	1
1769	2	2	2	1	2
1770	1	2	2	2	2
1771	2	1	2	2	2
1772					
1773	2	2	2	2	2
1774	2	3	2	2	2
1775					
1776	7	6	4	5	4
1777					
1778					
1779					
1780	7	6	3	6	3
1781	6	6	4	5	4
1782	6	6	4	5	5
1783					
1784					
1785	6	6	3	6	5
1786	6	7	3	4	4
1787	5	9	2	6	4
1788	5	9	2	5	3
1789	5	5	2	7	4
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>86</b>	<b>53</b>	<b>75</b>	<b>62</b>

Tableau 2

Subdélégation	Gisors	Chaumont / Magny	Andelys / Vernon / Gournay	Evreux / Nonancourt	Total des boîtes par année
Année					
1750	1	1	1	0	12
1751	1	1	1	1	12
1752	1	1	1	1	12
1753	1	1	1	1	12
1754	1	1	1	1	12
1755	1	1	1	1	12
1756	1	1	1	1	12
1757	1	1	1	0	12
1758	1	1	1	0	12
1759	0	1	1	1	12
1760	1	1	1	1	12
1761	0	1	1	1	12
1762	1	1	1	1	12
1763	1	1	1	1	12
1764	1	1	1	1	12
1765	1	1	1	1	12
1766	1	1	1	1	12
1767	1	1	1	0	12
1768	1	1	1	1	14
1769	1	2	2	1	25
1770	2	2	2	1	26
1771	2	2	2	1	24
1772					25
1773	2	2	2	2	29
1774	2	3	2	2	30
1775					25
1776	5	5	6	5	72
1777					72
1778					
1779					
1780	3	5	7	6	71
1781	4	5	4	6	72
1782	4	4	5	5	72
1783					72
1784					
1785	4	5	4	4	72
1786	4	5	7	4	72
1787	2	5	7	6	72
1788	3	5	6	6	64
1789	4	5	8	4	69
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>74</b>	<b>83</b>	<b>68</b>	<b>1194</b>

**Tableau 3**

Subdélégation	Rouen			Pont-de-l'Arche / Louviers		
Année	Curés	Laïcs	Sœurs	Curés	Laïcs	Sœurs
1750	1	0	1	0	0	1
1751	1	0	0	0	0	0
1752	1	0	0	0	0	1
1753	1	0	0	0	0	0
1754	1	0	0	0	0	1
1755	0	0	1	0	0	0
1756	1	0	0	0	0	0
1757	2	0	0	0	0	0
1758	2	0	0	0	1	0
1759	1	1	0	0	0	0
1760	2	0	0	0	1	0
1761	1	1	0	0	0	0
1762	1	0	1	0	1	0
1763	1	0	0	0	0	0
1764	1	0	0	0	1	0
1765	1	0	0	0	0	0
1766	1	0	0	0	1	0
1767	1	0	0	0	0	1
1768	1	0	0	0	0	1
1769	1	1	0	1	1	0
1770	1	1	0	1	0	0
1771	2	0	0	0	0	1
1772						
1773	2	0	0	1	0	1
1774	2	0	0	2	0	0
1775						
1776	4	1	1	2	0	1
1777						
1778						
1779						
1780	3	1	0	6	0	0
1781	4	1	1	4	0	1
1782	4	2	1	4	0	0
1783						
1784						
1785	3	4	0	5	0	0
1786	6	0	0	5	0	0
1787	7	0	0	4	0	0
1788	4	0	0	1	1	0
1789	6	0	0	4	0	0
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>40</b>	<b>7</b>	<b>9</b>

Tableau 4

Subdélégation	Pont-Audemer			Pont-l'Evêque / Honfleur		
Année	Curés	Laïcs	Sœurs	Curés	Laïcs	Sœurs
1750	0	0	1	0	0	0
1751	0	0	1	1	0	0
1752	0	1	0	0	0	0
1753	0	0	1	1	0	0
1754	0	0	1	0	0	0
1755	0	0	1	1	0	0
1756	0	1	0	0	0	0
1757	0	0	1	0	0	0
1758	0	1	0	1	0	0
1759	0	1	0	1	0	0
1760	0	1	0	1	0	0
1761	0	1	0	1	0	0
1762	0	1	0	0	0	0
1763	0	1	0	1	0	0
1764	0	1	0	1	0	0
1765	0	1	0	0	0	0
1766	0	1	0	1	0	0
1767	0	1	0	0	0	0
1768	1	0	0	1	0	0
1769	1	1	0	2	0	0
1770	1	1	0	2	0	0
1771	0	2	0	1	0	0
1772						
1773	2	1	0	2	0	0
1774	1	0	1	2	0	0
1775						
1776	3	2	0	6	0	0
1777						
1778						
1779						
1780	2	1	0	3	3	0
1781	5	0	0	4	1	0
1782	4	0	1	5	0	0
1783						
1784						
1785	5	0	0	3	2	0
1786	5	0	0	3	3	0
1787	3	1	0	3	0	1
1788	5	1	0	4	0	0
1789	4	0	0	5	0	1
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>56</b>	<b>9</b>	<b>2</b>

Tableau 5

Subdélégation	Caudebec-en-Caux			Montivilliers / Le Havre / Fécamp		
	Curés	Laïcs	Sœurs	Curés	Laïcs	Sœurs
1750	0	0	1	0	0	1
1751	0	1	0	0	0	1
1752	0	0	1	0	1	0
1753	0	0	1	0	0	1
1754	0	0	1	0	0	1
1755	0	0	1	0	0	1
1756	0	0	1	0	0	1
1757	0	0	1	0	0	1
1758	0	0	0	0	1	0
1759	0	1	0	0	0	0
1760	0	1	0	0	0	0
1761	1	0	0	0	0	1
1762	0	0	0	0	0	0
1763	1	0	0	0	0	1
1764	0	0	0	0	0	0
1765	1	0	0	0	1	0
1766	0	0	0	0	0	0
1767	1	0	0	0	0	1
1768	0	0	1	0	0	1
1769	2	0	0	0	0	2
1770	1	1	0	0	0	1
1771	1	0	1	0	0	2
1772						
1773	1	1	0	0	0	2
1774	2	0	0	0	1	1
1775						
1776	4	0	1	4	3	0
1777						
1778						
1779						
1780	6	0	0	7	0	0
1781	6	1	0	6	0	0
1782	4	3	0	6	0	0
1783						
1784						
1785	5	1	1	6	0	0
1786	6	0	0	5	1	0
1787	7	0	0	5	0	0
1788	3	1	0	5	0	0
1789	4	1	0	4	1	0
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>19</b>

Tableau 6

Subdélégation	Arques / Dieppe / Saint-Valery			Eu		
Année	Curés	Laïcs	Sœurs	Curés	Laïcs	Sœurs
1750	0	0	1	0	0	0
1751	0	0	1	0	0	1
1752	0	0	1	0	0	1
1753	0	0	1	0	0	0
1754	0	0	1	0	0	1
1755	0	0	1	0	0	1
1756	0	0	1	0	0	1
1757	0	0	1	0	0	1
1758	0	0	0	1	0	0
1759	1	0	0	1	0	0
1760	0	0	0	1	0	0
1761	1	0	0	0	0	0
1762	1	0	0	1	0	0
1763	0	0	0	1	0	0
1764	0	0	1	1	0	0
1765	0	0	1	0	0	1
1766	0	0	1	1	0	0
1767	1	0	0	0	0	1
1768	0	0	1	0	0	1
1769	1	1	0	2	0	0
1770	1	0	1	1	0	1
1771	0	1	0	0	0	2
1772						
1773	1	0	1	0	0	2
1774	2	1	0	0	0	2
1775						
1776	4	2	0	0	3	1
1777						
1778						
1779						
1780	6	0	0	0	1	2
1781	3	2	1	4	0	0
1782	6	0	0	3	0	1
1783						
1784						
1785	5	1	0	3	0	0
1786	7	0	0	3	0	0
1787	8	1	0	0	2	0
1788	8	1	0	1	0	1
1789	5	0	0	2	0	0
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>21</b>

Tableau 7

Subdélégation	Neufchâtel / Aumale			Lyons-la-Forêt		
Année	Curés	Laïcs	Sœurs	Curés	Laïcs	Sœurs
1750	0	0	1	0	0	1
1751	0	0	0	0	0	1
1752	0	0	1	0	0	0
1753	0	0	1	0	0	1
1754	0	0	1	0	0	0
1755	0	0	0	0	0	1
1756	0	1	0	0	0	1
1757	0	1	0	0	0	1
1758	0	1	0	1	0	0
1759	0	1	0	0	0	1
1760	0	1	0	0	0	0
1761	1	0	0	0	0	1
1762	1	0	0	0	0	1
1763	1	0	0	0	0	1
1764	1	0	0	1	0	0
1765	0	1	0	0	0	1
1766	1	0	0	0	0	1
1767	0	0	1	0	0	1
1768	1	0	0	0	0	1
1769	1	0	0	0	0	2
1770	1	0	1	0	0	2
1771	1	1	0	0	0	2
1772						
1773	1	0	1	0	0	2
1774	0	0	2	0	0	2
1775						
1776	3	2	0	0	1	3
1777						
1778						
1779						
1780	4	1	1	2	1	0
1781	3	1	1	1	0	3
1782	3	1	1	4	0	1
1783						
1784						
1785	5	1	0	3	0	2
1786	4	0	0	1	0	3
1787	4	2	0	3	0	1
1788	4	1	0	3	0	0
1789	7	0	0	2	0	2
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>39</b>

Tableau 8

Subdélégation	Gisors			Chaumont / Magny		
Année	Curés	Laïcs	Sœurs	Curés	Laïcs	Sœurs
1750	0	1	0	1	0	0
1751	0	0	1	0	1	0
1752	0	0	1	1	0	0
1753	0	0	1	0	1	0
1754	0	0	1	1	0	0
1755	0	0	1	0	1	0
1756	0	0	1	1	0	0
1757	0	0	1	0	1	0
1758	0	0	1	1	0	0
1759	0	0	0	1	0	0
1760	1	0	0	1	0	0
1761	0	0	0	0	1	0
1762	1	0	0	1	0	0
1763	0	0	1	1	0	0
1764	1	0	0	1	0	0
1765	0	0	1	0	1	0
1766	0	0	1	1	0	0
1767	0	0	1	1	0	0
1768	0	0	1	1	0	0
1769	0	1	0	2	0	0
1770	0	1	1	2	0	0
1771	1	0	1	2	0	0
1772						
1773	2	0	0	2	0	0
1774	2	0	0	3	0	0
1775						
1776	3	2	0	4	1	0
1777						
1778						
1779						
1780	3	0	0	4	1	0
1781	4	0	0	4	1	0
1782	3	1	0	4	0	0
1783						
1784						
1785	3	1	0	4	1	0
1786	3	1	0	5	0	0
1787	2	0	0	5	0	0
1788	3	0	0	4	1	0
1789	4	0	0	5	0	0
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>63</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

Tableau 9

Subdélégation	Andelys / Vernon / Gournay			Evreux / Nonancourt		
Année	Curés	Laïcs	Sœurs	Curés	Laïcs	Sœurs
1750	0	0	1	0	0	0
1751	0	1	0	1	0	0
1752	0	1	0	1	0	0
1753	0	0	1	0	1	0
1754	1	0	0	1	0	0
1755	0	1	0	1	0	0
1756	0	0	1	0	1	0
1757	0	0	1	0	0	0
1758	0	1	0	0	0	0
1759	1	0	0	1	0	0
1760	0	1	0	1	0	0
1761	0	0	1	1	0	0
1762	0	0	1	1	0	0
1763	1	0	0	1	0	0
1764	1	0	0	1	0	0
1765	0	0	1	1	0	0
1766	0	0	1	1	0	0
1767	0	0	1	0	0	0
1768	1	0	0	1	0	0
1769	2	0	0	1	0	0
1770	1	0	1	1	1	0
1771	1	0	1	1	0	0
1772						
1773	1	0	1	1	1	0
1774	0	2	0	1	1	0
1775						
1776	3	2	1	3	2	0
1777						
1778						
1779						
1780	7	0	0	5	1	0
1781	4	0	0	6	0	0
1782	5	0	0	5	0	0
1783						
1784						
1785	3	1	0	4	0	0
1786	6	0	1	3	0	1
1787	6	0	1	6	0	0
1788	6	0	0	3	3	0
1789	7	0	1	4	0	0
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>57</b>	<b>11</b>	<b>1</b>

Tableau 10

Subdélégation	Total des curés	Total des laïcs	Total des sœurs	Total des 3 catégories
Année				
1750	2	1	9	12
1751	3	3	6	12
1752	3	3	6	12
1753	2	2	8	12
1754	4	0	8	12
1755	2	2	8	12
1756	2	3	7	12
1757	2	2	8	12
1758	6	5	1	12
1759	7	4	1	12
1760	7	5	0	12
1761	6	3	3	12
1762	7	2	3	12
1763	8	1	3	12
1764	9	2	1	12
1765	3	4	5	12
1766	6	2	4	12
1767	4	1	7	12
1768	7	0	7	14
1769	16	5	4	25
1770	13	5	8	26
1771	10	4	10	24
1772				25
1773	16	3	10	29
1774	17	5	8	30
1775				25
1776	43	21	8	72
1777				72
1778				
1779				
1780	58	10	3	71
1781	58	7	7	72
1782	60	7	5	72
1783				72
1784				
1785	57	12	3	72
1786	62	5	5	72
1787	63	6	3	72
1788	54	9	1	64
1789	63	2	4	69
<b>Total</b>	<b>680</b>	<b>146</b>	<b>174</b>	<b>1000</b>

Tableau 11

## 4. DISCUSSION

### 4.1. La distribution

La distribution des remèdes du Roi est un système qui inclut une longue chaîne d'intermédiaires. L'Etat en est l'instigateur. Il s'appuie sur l'Intendant de la Généralité pour s'occuper localement de la distribution. Les subdélégués sont chargés de trouver à la campagne les personnes capables de distribuer le contenu des boîtes. A la fin de la chaîne se trouve donc le distributeur qui sera en lien direct avec les malades qui peuvent bénéficier de cette aide.

On peut représenter cette suite de rôles selon le schéma suivant :



Etat	Ministre
Généralité	Intendant
Election	Subdélégué
Paroisse	Distributeur

La distribution se faisait en deux temps. Entre février et mars, le Contrôleur général des Finances et le fabricant des boîtes préviennent l'Intendant qu'il lui sera envoyé prochainement un certain nombre de boîtes. Celles-ci arrivent en général entre fin avril et mi mai. Elles arrivaient quelques fois plus tard sans doute à cause des conditions météorologiques défavorables, le transport des remèdes nécessitant un temps sec. Cela permet à l'Intendant de choisir le lieu et la personne à qui les envoyer.

Dans les premières années analysées, l'Intendant choisit les subdélégations où il va envoyer les boîtes. On peut noter que le nombre envoyé est inférieur au nombre de subdélégations (douze contre quatorze). Juste avant l'augmentation de 1769, il divisera une première fois deux boîtes pour pouvoir en donner une dans chaque élection. Les subdélégués devaient seulement proposer le nom d'une paroisse et d'un distributeur mais on remarquera que c'est très souvent les mêmes noms qui reviennent tous les deux ou trois ans.

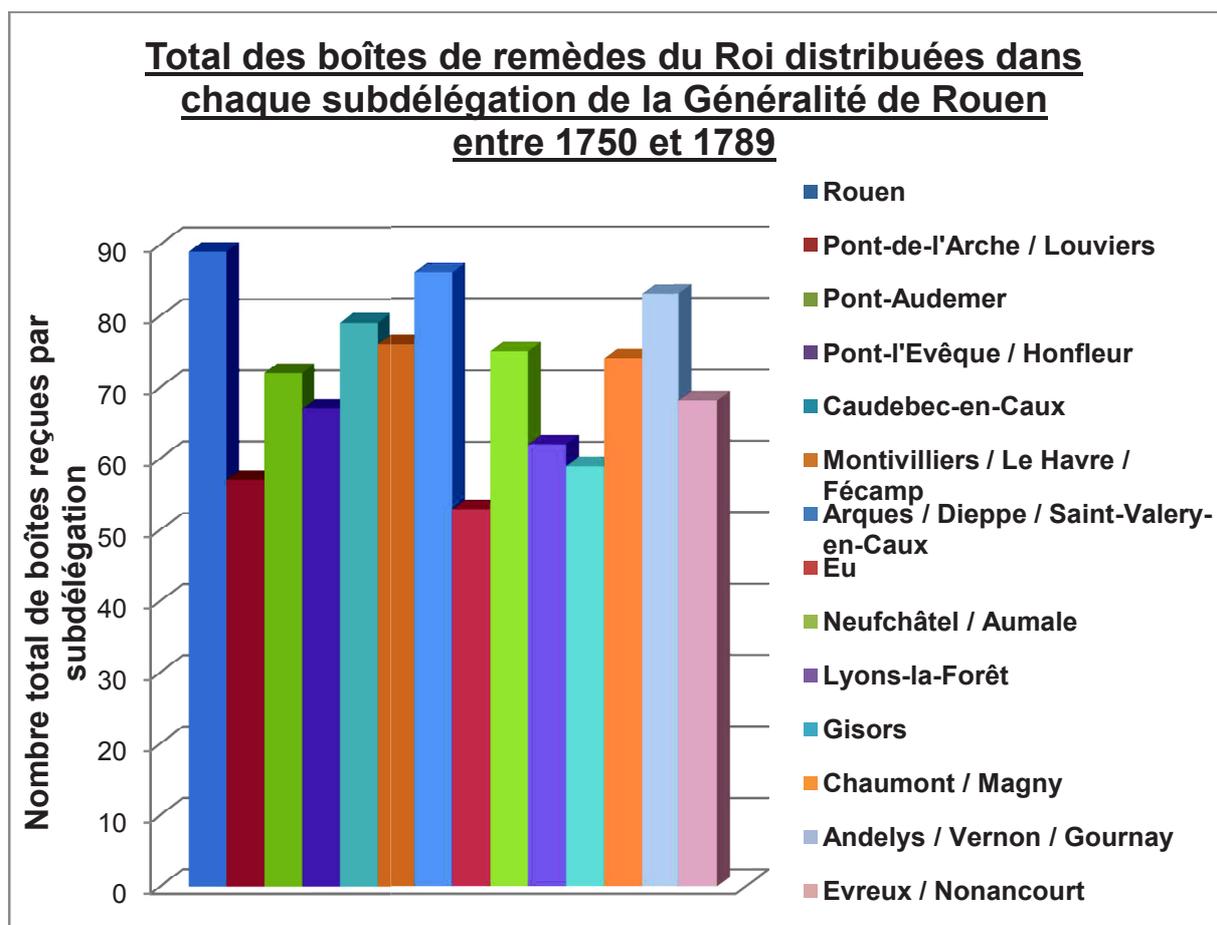
Ensuite, le nombre de boîtes augmentant et le succès faisant croître les demandes des curés et autres personnes, l'Intendant précise en 1775 : « *il seroit a*

*desirer que toutes les paroisses qui sont dans ce cas pussent successivement jouir de ce secours et que les boetes ne fussent pas tous les ans envoyées dans les mêmes lieux vous voudrés bien en consequence mindiquer d'autres paroisses que celles auxquelles les boetes ont été adressées l'année derniere » (lettre 164)*

On remarque aussi que c'est vers cette époque que le rôle des subdélégués change. L'Intendant prévient les subdélégués de l'envoi prochain des boîtes et ils doivent proposer des paroisses. A part une année où le nombre de boîtes est fixé par subdélégation (billet 368 en 1780), ils proposent un nombre de paroisses sans avoir la certitude de recevoir ce qu'ils ont indiqué. De plus, l'Intendant doit faire face à une demande croissante de boîtes hors de ce circuit administratif : curé d'une paroisse qui demande lui-même une boîte, un seigneur qui en demande une pour sa paroisse, un homme de l'administration qui plaide la cause de ses féaux, demande lors de l'assemblée provinciale ... Tous ces engagements grèvent aussi les vues de certains subdélégués.

On le voit même dans les lettres, c'est souvent un problème de ne pas connaître ce nombre à l'avance : *« Comme cette lettre ne marque point le nombre des boêtes qui doivent mètre envoyées je ne scaurois choisir ni vous nommer les personnes charitables que je pourrai en charger. »* (lettre 191); *« Je ne sçais combien il y a de boêtes de remedes destinées pour la subdelegation de Chaumont, j'ay l'honneur de vous en demander deux s'il est possible de les obtenir ... »* (lettre 261).

De plus, les subdélégations n'ont pas la même étendue. L'Intendant essaye de tenir compte de cette donnée et attribue plus de boîtes aux subdélégations très étendues. On le voit sur le tableau 12. Il montre le total de boîtes distribuées sur la période 1750 à 1789 par subdélégation. On voit que les deux plus grosses élections, celles de Rouen et de Dieppe, sont celles qui en ont obtenu le plus. Le subdélégué de Dieppe est même très pointilleux sur la grandeur de son election et la nécessité d'avoir plus de boîtes : *« L'on ne m'en a jamais envoyé moins de six boites et je penserois que la proportion pourroit etre de neuf a dix ... »* (lettre 783), qu'il précise dans sa lettre suivante *« ... je peux ne m'être pas montré trop exigeant, puisque la subdelegation de Dieppe est a bien peu de chose près le neuvieme de votre generalité. »* (lettre 801).



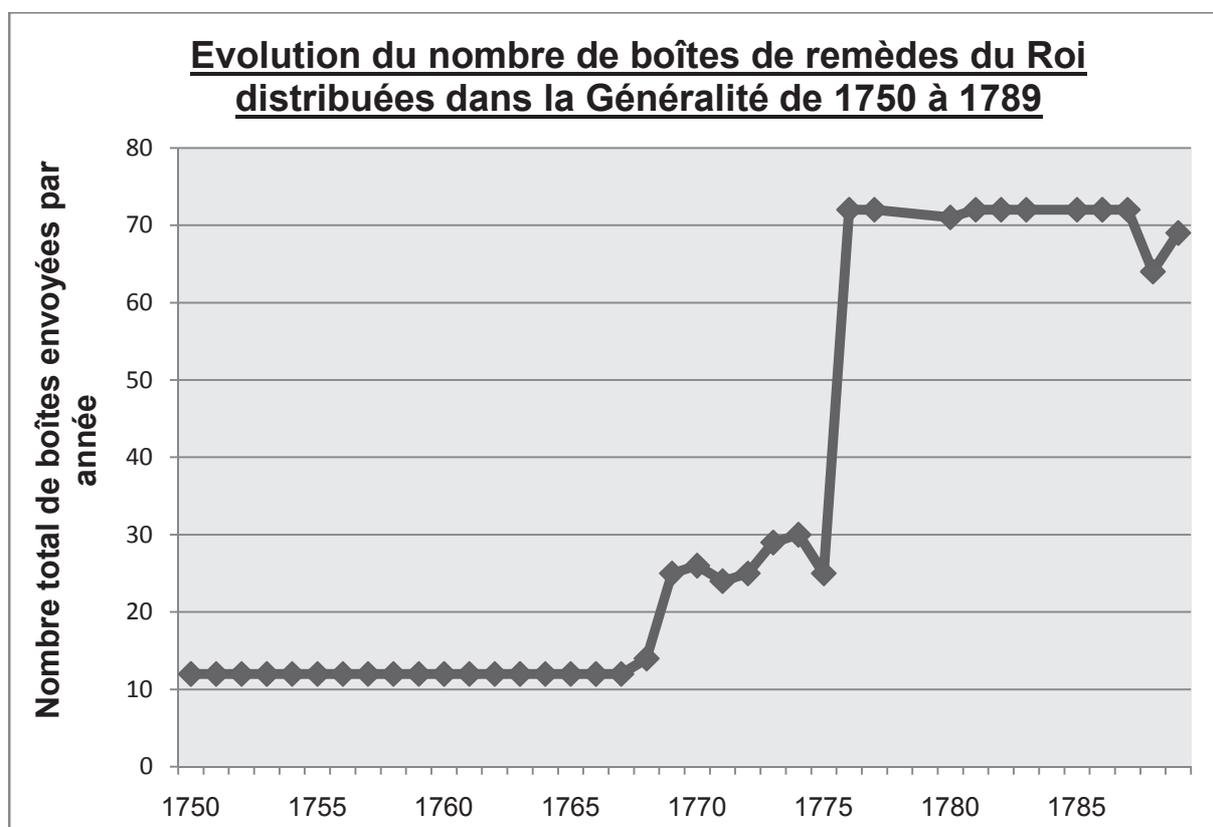
**Tableau 12**

#### **4.2. Evolution du nombre de boîtes de 1750 à 1789**

Il était envoyé chaque année à l'Intendance de la Généralité de Rouen une caisse de remèdes. Celle-ci contenait plusieurs petites boîtes à distribuer dans les campagnes et une grande boîte mise en supplément. Cette dernière boîte était conservée par l'Intendant pour des besoins imprévus comme une épidémie localisée ou une maladie plus exceptionnelle dont les remèdes plus coûteux ne se trouvaient que dans cette grande boîte supplémentaire. Cependant on notera que jusqu'en 1768 cette boîte est mise à la disposition successivement du curé DELARUE de Celloville, grand connaisseur de médicaments et formateur de l'abbé SOURY, et de la Supérieure des Dames d'Ernemont faisant office de sœurs de charité sur la Généralité.

Concernant les petites boîtes, leur nombre croit d'année en année. On en dénombre douze en 1750, vingt-quatre en 1769 puis soixante-douze à partir de 1776. Ces deux dernières dates correspondent à deux arrêts du Conseil du Roi qui programment l'augmentation du nombre des prises distribuées. On voit donc que cela se fait en partie par une augmentation du nombre de boîtes et pas seulement à l'augmentation du nombre de prises par boîte.

Afin d'en faire profiter le plus grand nombre de personnes, l'Intendant prend le parti de diviser à plusieurs reprises certaines boîtes en deux ou en trois pour en augmenter le nombre. La lettre générale envoyée par HELVÉTIUS précisait dès 1750 la possibilité de diviser les boîtes. Tout était prévu pour pouvoir le faire : « *Mais si l'on est obligé de diviser quelques-unes des Boîtes, celui qui sera chargé de ce soin, partagera chaque paquet de Remèdes en deux, en trois ou en quatre, observant de mettre sur chaque paquet particulier qu'il sera, une étiquette conçues en mêmes termes, que celle qu'il aura trouvé inscrite sur le paquet qui étoit à diviser. Il joindra encore les instructions abrégées, qui doivent être découpées & distribuées aux Malades mêmes avec les Remèdes.* » (lettre 5)



**Tableau 13**

La première fois que l'Intendant divise les boîtes, c'est en 1768 afin de pouvoir en offrir une à chacune de ses subdélégations. En effet, jusqu'alors il y en avait toujours deux qui n'en recevaient pas chaque année puisqu'il n'y avait que douze boîtes pour quatorze subdélégations. Ensuite de 1769 à 1775, l'Intendant continuera à diviser certaines des boîtes malgré l'augmentation de leur nombre. On le voit sur le tableau 13 qui montre le nombre de boîtes distribuées durant la période 1750 à 1789. Alors qu'il reçoit vingt-quatre boîtes de la part du Ministre chargé de la distribution, le nombre distribué oscille entre vingt-cinq et trente boîtes. En effet, l'arrêt du Conseil du Roi de 1769, qui prévoit une augmentation considérable de ces remèdes, sera affiché publiquement dans les campagnes, comme le demande le Contrôleur général des Finances de l'époque : « *Je crois qu'il ne peut être qu'utile de rendre public ce nouveau témoignage de bonté que sa Majesté donne à ses sujets, en faisant imprimer et afficher cet arrêt dans les lieux principaux de votre généralité et principalement aux portes des églises de campagnes, ces secours étant particulièrement destinés au soulagement de ceux qui les habitent.* » (lettre 111) Ainsi, cette aide sanitaire va être connue du plus grand nombre ce qui fera croître les demandes de curés ou de personnes charitables. C'est sûrement pour cela que l'Intendant continuera les divisions sur cette brève période pour pouvoir répondre aux engagements qu'il prend suite à ces commandes. A partir de 1776, le nombre de boîtes reçues est multiplié par 3, passant à soixante-douze boîtes, ce qui permet de satisfaire plus facilement les demandes et ce qui arrêtera le besoin de diviser les boîtes.

On remarquera aussi que lorsque Pierre-Charles LAURENT de VILLEDEUIL arrive à l'Intendance en 1786, il trouve dans les réserves plusieurs grandes boîtes non utilisées qu'il souhaite distribuer. Il prend cependant le temps de les faire analyser par l'apothicaire rouennais Pierre-François MÉSAIZE, installé place de la Pucelle, pour être certain de leur bonne conservation. Celui-ci lui répond le 12 juin 1786 : « *J'ai examiné les remèdes contenus dans la boette que vous m'avez fait remettre, le platre Nuremberg, la theriaque, la boule medicamenteuse, la quintessence d'absinthe et le tartre emetique sont bons. Les poudres febrifuge purgative, purgative universelle, incisive fondante &c pour la dissenterie, hydragogue purgative, paroissent bonne a l'oeil, cependant il peut arriver que quelque drogue constitutive de ses poudres puisse avoir perdu ses propriétés par vetusté, alors le remede ne rempliroit pas son effet medical a l'emploi.* » (lettre 657) Une fois ce courrier reçu, cet Intendant jeta les poudres usagées et conserva les remèdes

estimés fiables par l'apothicaire. Il les distribuera au cours de l'année 1786 pour satisfaire des demandes arrivées trop tardivement pour rentrer dans le circuit de distribution classique. C'est le cas du curé LIOT, curé de Guiseniers, qui reçoit ainsi une petite bouteille de quintessence d'absinthe ; il est même à remarquer les mots des secrétaires sur le brouillon de la lettre qu'il va recevoir : « *M. R(IBOUT) est-il bien sur de la qualité actuelle de cette essence? Elle a été examinée par M. MÉZAIZE chimiste.* » (lettre 686)

### **4.3. Evolution du contenu des boîtes de 1750 à 1789**

#### **4.3.1. Evolution du nombre de prises par boîte**

En plus de l'augmentation du nombre des petites boîtes, on voit leur contenu évoluer notamment en ce qui concerne la quantité distribuée.

En 1750, les petites boîtes contiennent 353 prises unitaires, plus quelques autres produits non divisés dont nous ne tiendrons pas compte ici. En 1789, les petites boîtes renferment entre 900 et 1000 prises unitaires en plus de la thériaque et du quinquina. Ainsi, la quantité totale de prises distribuées sur la Généralité passe de 4236 à plus de 64000. Ce chiffre est plus grand que ce qui était distribué pour tout le Royaume au début de ce programme en 1706.

Nous avons vu précédemment que le nombre de boîtes croît en 1769 et en 1776 suivant deux arrêts successifs du Conseil du Roi. Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation considérable du nombre de prises unitaires, sous l'impulsion de Joseph-Marie-François de LASSONE, fabricant des boîtes à cette date. En effet, l'arrêt de 1769 prévoit une envolée du nombre de prises de 126000 à 932000, soit une multiplication par plus de 7. Cependant, on remarquera grâce à un document, figuré ci-après (figure 4) et provenant de la cote C89, que la Généralité de Rouen n'a pas profité du même multiplicateur. En effet, on y voit que le nombre total de prises n'est que doublé dans la Généralité passant de 15864 à 28800. On y remarque même que le nombre de prises par boîte est un peu réduit passant de 1322 à 1200.

Le nombre de prises par boîte ne sera pas constant par la suite mais avoisinera les 1000 prises. Ceci s'explique par les modifications successives que fera Joseph-Marie-François de LASSONE sur le contenu en remèdes des boîtes. C'est ce que nous allons voir par la suite.

Noms des remèdes contenus dans la petite boîte.	Quantités demandées	
	année 1768.	année 1769
N. 1. Carte Synoptique	402	200
2. Vermes Minéral	288	150
3. poudre spécifique	192	150
4. Ipécacuanha	40	50
5. poudre purgative	120	100
6. poudre fébrifuge	200	150
7. poudre hydragogue	50	100
8. Lithium	1 once	
9. Colonne Calomel	1 1/2	
10. Theriaque	1/2 once	1/2 once
11. Nitre purifié	1 1/2	
12. 6 douces médicaments	2. boîtes	2. boîtes
13. Emplâtre de Nuremberg	1 once	1 once
poudre antidouleur		100
poudre aperitive		100
quinquaine en poudre		6. onces
quinze ponce d'absinthe		1/2 once
Pierre bleue		1/2 once
	<hr/>	<hr/>
	1322. prises.	1200. prises
	12 boîtes	2 1/2 boîtes
	<hr/>	<hr/>
	2644	4800
	1322	2400
	<hr/>	<hr/>
	1586 1/2. prises	28800. prises

Figure 4 Document montrant les changements dans les boîtes de remèdes du Roi entre 1768 et 1769

### 4.3.2. Evolution de la composition du contenu des boîtes

On trouvera pour ce chapitre plusieurs tableaux indiquant le contenu des boîtes d'après les documents disponibles dans le fonds transcrit. Les tableaux 14 et 15 exposent le contenu des petites boîtes selon les années ; le tableau 16 expose quant à lui le contenu des grandes boîtes.

Les petites boîtes mises à disposition dans les paroisses contiennent les remèdes propres aux maladies les plus fréquentes dans les campagnes. C'est ce que précise HELVÉTIUS dans sa lettre générale qu'il envoie chaque année où ces maladies se résument ainsi : « ... *des fièvres malignes ou des fièvres inflammatoires aux poulmons autrement dites fluxions de poitrines et de dissenteries accompagnées de fièvres continues ...* » (lettre 24) Ainsi y trouve-t-on dès les premières années qui nous concernent principalement des poudres ou pilules fébrifuges, des éléments pour purger et des cordiaux pour stimuler les forces des malades. Seules la quintessence d'absinthe et la pierre bleue sortent du lot, la première ayant des visées gastro-entériques (aigreurs, indispositions intestinales, vers solitaires) et la seconde soignant les conjonctivites.

Les grandes boîtes contiennent un complément de remèdes aux petites boîtes et des remèdes d'utilisation moins fréquente et plus coûteux. L'Intendant devait la mettre en réserve et ne la distribuer qu'en cas de besoins imprévus. Le contenu de cette boîte évoluera également. Les suppléments des remèdes de base augmenteront alors que les remèdes plus spécifiques seront de plus en plus limités.

Chaque année, il est demandé aux Intendants de notifier soit au Contrôleur général des Finances soit au fabricant leurs avis ou ceux des distributeurs. Ces retours permettent d'améliorer le système. On verra dans le chapitre suivant qu'ils sont en assez grand nombre. Ce sont ces avis et retours qui permettent aux fabricants successifs de modifier les boîtes selon les utilisations faites par les distributeurs. C'est ce qu'explique François-Xavier de LASSONE dans la lettre 824 : « *Si vous aviez, Monsieur, quelques demandes particulieres, ou quelque proposition à faire que vous jugiez convenables à l'amélioration de ce service ; vous m'obligerez en voulant bien m'en faire part ; ...* ».

En général, Joseph-Marie-François de LASSONE explique qu'il tient compte des avis des Intendants pour l'évolution du contenu des boîtes. Dans la correspondance étudiée, on voit énormément d'avis sur les remèdes, des critiques souvent constructives. Malheureusement, il semble que les Intendants de Rouen prenaient peu de temps pour les décrire au ministre ou à LASSONE. En effet, le plus souvent ils ne répondaient que simplement : « *Les remèdes qui ont été distribués l'année dernière ont été d'un grand secours. L'empressement avec lequel on demande à participer à leur distribution ne laisse aucun doute sur la satisfaction avec laquelle ce bienfait est reçu dans les campagnes de cette G<sup>té</sup>.* » (lettre 738). Ils ne donnent aucun détail des remarques données par les curés ou les autres distributeurs.

La première dénomination des boîtes était « *Remèdes de la composition de Monsieur HELVÉTIUS pour les pauvres malades de la campagne* ». On trouvait dans les boîtes des remèdes de son choix et de sa composition. De 1750 à 1755, alors qu'HELVÉTIUS gère encore la fabrication des boîtes, la composition ne change pas et les mêmes boîtes sont envoyées systématiquement.

Lorsque Jean de DIEST reprend la mission de son cousin, il ne modifie pas ou peu la composition. Le nombre de remèdes dans la petite boîte passe de treize à douze. Le principal changement opéré est l'arrêt de l'envoi des remèdes présentés en fioles. Sûrement trop fragiles pour les longs transports, ces remèdes sont retirés :

- ❖ L'or potable.
- ❖ L'élixir thériaqueal dont la disparition laissera place à un doublement de la quantité de thériaque plus facilement transportable.
- ❖ La quintessence d'absinthe mais elle fera vite sa réapparition quelques années plus tard au vu de ses succès.

Il apporte cependant quelques nouveautés. L'emplâtre de Nuremberg est ajouté dans les petites boîtes au lieu de ne se trouver que dans la grande. On notera également qu'il complète la grande boîte dont le nombre de remèdes passe de neuf à douze, les quantités de certains remèdes augmentant aussi.

Lors de la nomination de Joseph-François-Marie de LASSONE, un changement va s'opérer. On a vu que quatre années après son arrivée à la tête de la

distribution, il obtient du Conseil du Roi d'augmenter le nombre de prises distribuées. Cela s'accompagnera pareillement d'une revue des remèdes contenus dans les boîtes.

Il fait ajouter un remède spécifique contre les dysenteries, un autre contre la gale et une poudre apéritive fondante. Il fait reprendre la distribution de quintessence d'absinthe que son prédécesseur avait fait retirer. Ce remède était fort demandé ce qui a sans doute appuyé sa reprise.

Ajout conséquent, le quinquina est rajouté dans les petites boîtes. Avant 1769, le Conseil du Roi refusait de payer ce remède coûteux pourtant fort utile dans les fièvres. On en trouvait jusqu'alors dans les grandes boîtes une livre offerte par le fabricant : « ... le Roy ne voulant point en faire la dépense, il a même continué de supprimer le Kinquina dans la grande boette qui vous est destinée, mais comme il est difficil d'en trouver de bon dans les Provinces, j'en ai fait mêtre une livre à mes dépens que je vous prie d'agrèer. » (lettre 24) Les fabricants continueront à rajouter une livre en cadeau jusqu'en 1789.

Au cours des vingt-cinq années où il s'occupe des remèdes du Roi, LASSONE ne fige pas leur contenu. Les remèdes restent les mêmes mais leurs quantités et leur présence sont régulièrement modifiées. Le nombre de remèdes fluctue entre dix et quinze pour les petites boîtes ; entre quinze et dix-sept pour la grande boîte.

On notera que tous ces remèdes sont des compositions mis à part le quinquina et probablement le sel nitré purifié qui sont des simples. Aussi, ils sont tous prêts à l'emploi ne nécessitant pas ou peu de préparation, facilitant l'utilisation pour les distributeurs. Seuls la pierre bleue, la boule médicamenteuse et l'emplâtre de Nuremberg en nécessitent un peu plus.

#### **Aide à la conversion des unités de mesure anciennes**

1 livre	489,5 g	16 onces
1 once	30,6 g	8 gros
1 gros	3,8 g	3 scrupules
1 scrupule	1,3 g	24 grains
1 grain	0,05 g	

Année	1750	1760	1768	1769
Nom du remède				
Poudre vomitive	79 p.	0	0	0
Poudre fébrifuge purgative	79 p.	150 p.	200 p.	150 p.
Pilules purgatives universelles	39 p.	80 p.	120 p.	100 p.
Pilules hydragogues purgatives	39 p.	100 p.	50 p.	100 p.
Poudre spécifique d'Ipecacuana	39 p.	80 p.	40 p.	50 p.
Poudre de corail anodine	39 p.	50 p.	0	100 p.
Pâte sudorifique	39 p.	0		
Lilium	0	1 fiole	1 once	0
Or potable	1 fiole	0	0	0
Elixir thériaçal	1 fiole	0	0	0
Quintessence d'absinthe	1 fiole	0	0	1/2 once
Boule médicamenteuse	1 boule	2 onces (2 boules)	2 boules	2 boules
Pierre bleue	1/2 once	0	0	1/2 once
Thériaque	2 onces	4 onces	4 onces	4 onces
Tartre émétique	0	4 gros	432 p.	300 p.
Kermès minéral	0	3 gros	258 p.	150 p.
Emplâtre de Nuremberg	0	4 onces	4 onces	4 onces
Sel nitré purifié	0	2 onces	4 onces	0
Poudre incisive fondante	0	0	0	0
Poudre spécifique pour la dysenterie	0	0	192 p.	150 p.
Quinquina	0	0	0	6 onces
Poudre apéritive fondante	0	0	0	100 p.
Nombre total d'espèces de produit	13	12	12	15

Tableau 14

Année	1777	1778	1782	1783	1786	1787	1788
Nom du remède							
Poudre vomitive		0			0		0
Poudre fébrifuge purgative		120 p.			150 p.		5 onces
Pilules purgatives universelles		86 p.			100 p.		5 onces + 4 gros
Pilules hydragogues purgatives		63 p.			100 p.		2 onces + 5 gros
Poudre spécifique d'Ipecacuana		0			50 p.		0
Poudre de corail anodine		0			100 p.		0
Pâte sudorifique		0			0		0
Lilium		0			0		0
Or potable		0			0		0
Elixir thériacal		0			0		0
Quintessence d'absinthe		4 gros			1/2 once		4 gros
Boule médicamenteuse		1 boule			2 boules		Présent (quantité non précisée)
Pierre bleue		0			1/2 onces		0
Thériaque		4 onces			4 onces		4 onces
Tartre émétique		300 p.			300 p.		1 once + 1 scrupule
Kermès minéral		0			150 p.		0
Emplâtre de Nuremberg		2 onces			4 onces		2 onces
Sel nitré purifié		0			0		0
Poudre incisive fondante		150 p.			0		1 once + 4,5 gros
Poudre spécifique pour la dysenterie		200 p.			150 p.		2 onces + 2 scrupules
Quinquina		4 onces			6 onces		0
Poudre apéritive fondante		0			100 p.		0
Nombre total d'espèces de produit		11			15		10

Tableau 15

Année	1750	1760	1777	1778	1782	1783	1786	1787
Nom du remède								
Poudre fébrifuge purgative	30 p.	108 p.	120 p.		384 p.		0	8 onces
Pilules purgatives universelles	39 p.	50 p.	86 p.		128 p.		150 p.	8 onces
Pilules hydragogues purgatives	39 p.	40 p.	63 p.		63 p.		150 p.	2 onces + 5 gros
Alkermès ou poudre aurifique	2 gros	0	0		0		0	0
Lilium	2 gros	0	1 once		1 once		1 once	1 once
Thériaque	1/2 livre	1/2 livre	4 onces		4 onces		4 onces	4 onces
Confection d'hyacinthe	1/2 livre	0	4 onces		4 onces		4 onces	4 onces
Quinquina	1 livre	1 livre	1 livre		1 livre		1 livre	1 livre
Emplâtre de Nuremberg	1 livre	1/2 livre	2 onces		2 onces		4 onces	2 onces
Tartre émétique	0	2 gros	300 p. (1 once + 1 scrupule)		300 p.		300 p.	1 once + 1 scrupule
Kermès minéral	0	2 gros	0		288 p. (4 gros)		200 p.	4 gros
Poudre spécifique d'Ipecacuana	0	40 p.	0		0		50 p.	0
Eau de Luce	0	6 gros	2 onces		2 onces		1 once	2 onces
Poudre spécifique pour la gale	0	1 livre	0		280 p.		300 p.	0
Pierre bleue	0	2 onces	2 onces		2 onces		0	2 onces
Poudre incisive fondante	0	0	150 p.		150 p.		0	1 onces + 4gros
Poudre spécifique pour la dysenterie	0	0	200 p.		200 p.		150 p.	2 onces + 2 scrupules
Quintessence d'absinthe	0	0	4 gros		4 gros		1 once	4 gros
Boule médicamenteuse	0	0	1 boule		1 boule		10 boules	10 boules
Poudre de corail anodine	0	0	0		0		100 p.	0
Poudre apéritive fondante	0	0	0		0		200 p.	0

Tableau 16

#### 4.4. Les distributeurs

Dès le début, ce sont les religieux qui sont privilégiés pour la distribution. C'est une demande du Contrôleur général des Finances : « *soit par les soeurs grises ou il y en a d'etablies, soit par les curés ou autres personnes intelligentes et charitables* ». Cependant, on remarque une évolution au cours des années. Alors qu'en 1750, les sœurs de charité représentent les trois quarts des boîtes distribuées et les curés le cinquième ; en 1789, les curés représentent plus des neuf dixièmes des distributeurs. Ce sont eux qui ont le plus profité de l'augmentation du nombre de boîtes. Il faudra noter tout de même que les curés étaient présents dans chaque paroisse contrairement aux sœurs de charité ou des petites écoles.

On notera que certains curés n'agissent pas seuls pour la distribution et s'aident d'un tiers soit une sœur de charité soit un chirurgien. C'est le cas du curé de Drocourt : « *Je suivrai trois des chirurgiens pour n'avoir point d'imprudence à me reprocher et leur communiquerai les instructions inserées dans cette boîte.* » (lettre 320) ; ou celui de Maucombe : « *... avec le secours d'un honnette chirurgien de St Saens porté beaucoup pour les pauvres en leur faisant des saignées gratis ...* » (lettre 401)

Les laïcs sont beaucoup moins nombreux. Ce sont des personnes charitables souvent nobles mais pas uniquement et des chirurgiens. Ces derniers sont souvent redoutés par l'Intendant comme il l'explique au subdélégué de Saint-Valery-en-Caux : « *Mais je ne puis m'empêcher de vous observer que j'auroi beaucoup de répugnance a en confier une a chacun des chirurgiens de S<sup>t</sup> Martin aux Buneaux et d'Ourville.* » (lettre 856) Il ne se décide à leur en distribuer que s'il n'y a ni sœur de charité ni curé apte à en prendre la charge. Il craint que ces hommes abusent des boîtes, ce que confirment certains dires des curés : « *... de les envoyer aux chirurgiens du lieu qui sont plus experts à remplir leur bourse, qu'à guerir les malades.* » (lettre 411) ; « *Quoique la probité de notre chirurgien me soit assés connuë pour que je puisse en repondre, je vous promets cependant de ne pas la mettre a l'épreuve. Je me charge bien volontiers de l'administration et de la distribution des remedes que vous voudrés bien m'envoyer.* » (lettre 422) Cependant, cela n'empêche pas le subdélégué de Eu, Jérôme-François-Marin CHARLES, de leur faire régulièrement appel, surtout l'un d'eux le chirurgien de Foucarmont,

François HENOCQUE. Il se justifie dans une longue lettre destinée à l'Intendant en 1787 : « ... assez charitables pour esperer qu'elles en chercheront loccasion et qu'elles feront cette distribution gratuitement ; et assez intelligente pour etre persuadé qu'elles la feront utilement et avec poid et mesure. » (lettre 716) Pour lui, il vaut mieux trouver une personne charitable et capable, que de prendre quelqu'un selon sa profession mais qui gâchera les remèdes.

La façon de choisir les distributeurs va également changer durant ces quarante années. Jusqu'en 1768, alors que le nombre de boîtes envoyées par l'Etat est de douze, l'Intendant choisit les subdélégations bénéficiaires d'une boîte. Le subdélégué reste libre du choix tant qu'il choisit quelqu'un de capable et qu'il tient l'Intendant informé du nom et de la résidence de cette personne. Ainsi, on constatera que les noms des distributeurs reviennent régulièrement tous les deux ou trois ans. A partir de 1769 sous l'effet de l'augmentation du nombre de boîtes mais également du nombre de demandes reçues à l'Intendance, ce système va changer. En effet, l'Intendant demandera que le subdélégué propose des noms de personnes et de lieux mais ce sera lui qui fera le choix final. De plus, l'Intendant souhaite mettre à profit cette aide dans le plus de paroisses possibles et donc faire tourner les remèdes de distributeurs en distributeurs. « Il seroit a desirer que toutes les paroisses qui sont dans le cas pussent successivement jouir de ce secours et que les boetes ne fussent pas tous les ans envoyées dans les mêmes lieux. Vous voudrèz bien en consequence m'indiquer d'autres paroisses que celles auxquelles les boetes ont été adressées l'année dernier. » (lettre 150)

Les subdélégués sont libres dans leur proposition mais l'Intendant précise qu'il faut trouver quelqu'un de capable. Néanmoins, les choix de certains subdélégués sont curieux. En effet, les receveurs sont parfois étonnés d'obtenir une boîte ou ne la souhaitent pas préférant conserver leurs propres remèdes maison. On se demande alors si le subdélégué a bien compris la consigne. Au contraire, d'autres se posent beaucoup de questions pour le choix. Nous avons vu le cas du subdélégué de Eu mais on peut citer aussi le subdélégué d'Evreux, Jean-Léonard DEDUN d'IREVILLE : « En voulant varier la remise des boëttes des rémedes que le Roy envoie tous les ans, on tombe dans l'inconvenient de les adresser a gens qui ne scavent pas en faire usage ... » (lettre 341).

Malgré cette volonté de donner équitablement les remèdes dans toutes les régions de la Généralité et dans toutes les paroisses, on remarque que certaines personnes arrivent à obtenir plus régulièrement des boîtes. En 1750, le turn-over était faible ; sur douze boîtes, l'une d'elles était réservée à Michel-Etienne TURGOT, prévôt des marchands de Paris, pour ses paroisses normandes. Ensuite, certains curés arrivent à prêcher pour leur paroisse et obtiennent très régulièrement des boîtes. Si l'on excepte les 15 premières années étudiées où l'on voit que la distribution n'était pas encore très équitable sur le territoire, on remarque dans les lettres et dans les tableaux des noms qui reviennent très régulièrement : HAUDIQUER curé de Montjavoult, SOURY curé d'Alisay (dont malheureusement nous ne trouvons aucune lettre), DUTOT vicaire en chef de Merval, HENOCQUE chirurgien à Foucarmont, ...

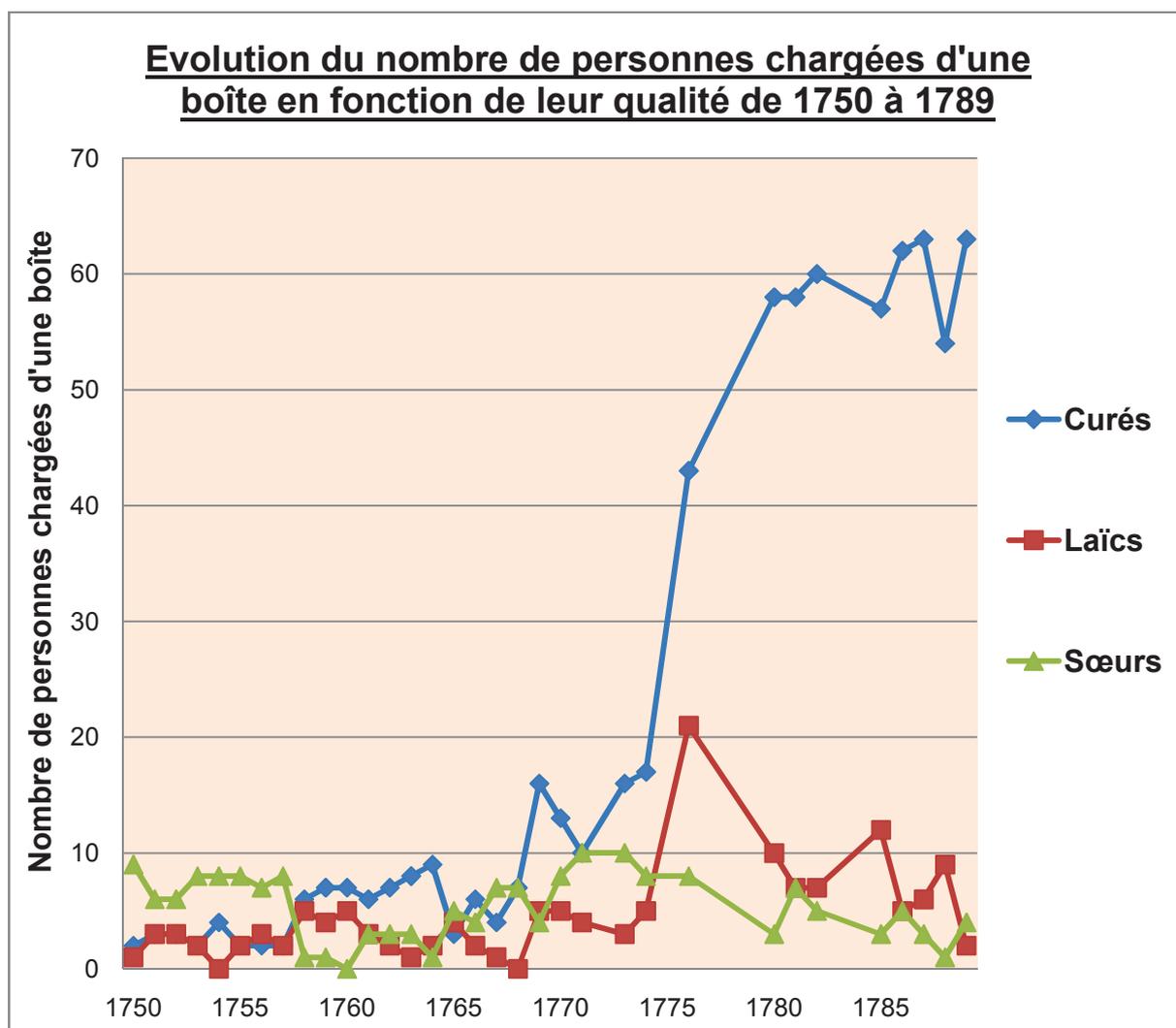


Tableau 17



Tableau 18

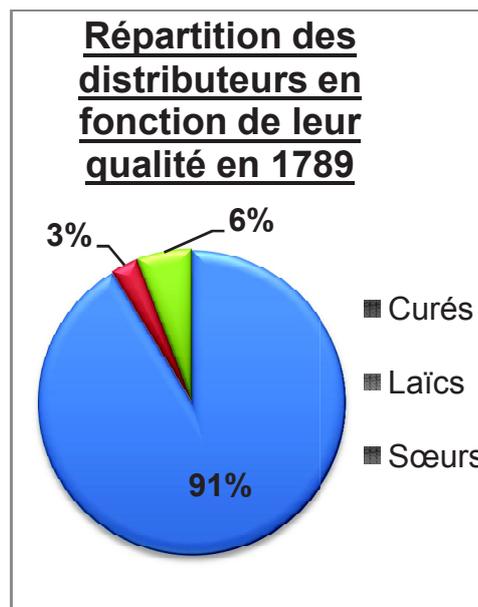


Tableau 19

## 4.5. Les retours sur la distribution

### 4.5.1. De nombreux avis positifs

Globalement, la distribution des boîtes est vraiment bien accueillie dans les campagnes. Les lettres mettent en avant énormément de remerciements pour cette aide. Elle évite de laisser le peuple le plus pauvre dans le dénuement le plus total face à la maladie. On ne compte pas les lettres qui remercient l'Intendant ou le Gouvernement. De nombreux curés donnent même quelques détails sur les réussites de ces remèdes.

Certains donnent des avis plus constructifs sur les remèdes dont les lettres les plus conséquentes portent les numéros 144, 304, 440, 442, 479, 494, 585, 664, 713, 724, 787, 792 et 852. Chaque remède y est alors décrit par le distributeur. Il est expliqué si le remède a agi comme on devait s'y attendre, s'il a fallu en augmenter les doses, si le nombre mis dans la boîte était suffisant ... Ce sont ces types de lettres qui devaient permettre au fabricant des boîtes de faire évoluer la distribution, à condition bien entendu que l'Intendant prenne la peine de les transmettre au Gouvernement ou au fabricant.

Les remèdes les plus utilisés et le plus demandés sont les poudres fébrifuges et le quinquina. Cela peut s'expliquer par leur réussite mais aussi parce que les

fièvres sont les maladies les plus répandues. Plusieurs demandes de boîtes de la part de curés se font suite à l'épuisement de leur ressource en poudre fébrifuge ou en quinquina. Ensuite, les remèdes fréquemment demandés et dont les succès sont admirés sont la poudre pour la dysenterie, la pierre bleue, la quintessence d'absinthe et l'emplâtre de Nuremberg.

Le curé de Beaussault résume en une petite phrase ce que la plupart des distributeurs pensent : « ... *il ne se passe actuellement presque aucun jour sans que j'en distribue et quelque fois a trois ou quatre personnes, et je crois qu'à l'avenir la distribution deviendra plus fréquente a proportion de la connoissance de leur vertu.* » (lettre 426)

## **4.5.2. Des limites certaines**

### **4.5.2.1. Le problème des posologies**

De nombreuses lettres marquent l'importance des doses à utiliser. En effet, à l'époque comme aujourd'hui, la posologie des médicaments est très importante. Le dicton de Paracelse se résumant en « *C'est la dose qui fait le poison* » prend ici tout son sens. De plus, le distributeur doit diagnostiquer, préparer les remèdes si besoin et les administrer. Il a donc le rôle à la fois de médecin et d'apothicaire sans autre contrôle que lui-même.

Lors des premières distributions, une balance et des poids étaient fournis dans les boîtes. Le Contrôleur général demande à l'Intendant de Rouen d'accuser la réception des remèdes « ... *qui sont accompagnés de memoires instructifs et de balances ...* » (lettre 2) HELVÉTIUS précise dans sa lettre imprimée « *Il y a non-seulement des Balances & des poids de cuivre pour pèses les Remèdes & les diviser ...* » (lettre 5) Cette présence dans les boîtes est attestée jusqu'en 1766, car Clément-Charles-François de L'AVERDY, contrôleur général de l'époque, en parle encore dans sa lettre comme étant distribués.

Malheureusement, au fil du temps, l'ajout de balances dans les boîtes a cessé. On ne peut savoir avec certitude la date exacte de cet arrêt. On peut penser que ce fut aux alentours des années 1777 et 1778. En effet, un billet daté de 1777 fait demande à l'Intendance d'une boîte de remèdes et il est rajouté expressément

« ... d'y joindre une balance et des poids. » (lettre 271) Par contre, en 1778, une boîte est distribuée à Françoise DUHAMEL de MELMONT avec une balance comme elle dit dans la lettre 295 « ... j*i* ai trouvé des petite balance qui monts fait grand plaisir ... » ; mais le curé de Serans lui est bien contrarié de ne pas en trouver « ... cependant je ne puis m'empecher de vous avoüer mon embaras. Je nay ny les balances ni les poids necessaires pour faire la distribution de ces remedes ... » (lettre 326).

A partir de 1780, plusieurs lettres signalent l'absence de balances : « Tout ce qui m'embarasse sont les doses que nous ne pouvons pas administrer aussi exactement que nous le desirerions faute de poids. » (lettre 413) ; « Je pensois y trouver une petite balance avec les poids mais il ne sen est pas trouvé. Je crois cependant que je ne peux pas prudemment distribuer les doses parce que'il y auroit de limprudence de ma part. » (lettre 483) ; « Je n'ai, ni poids, ni balance. » (lettre 640) ; « ... et l'ayant pas les pois et balance necessaires ... » (lettre 866) Un problème pour beaucoup de distributeurs car cette absence les met dans le risque de mal administrer les doses à leurs pauvres.

Le subdélégué de Dieppe, Pierre POCHOLLE, résume bien cet inconvénient : « J'aurai attention, Monsieur, de faire le meilleur usage possible de ce supplément de remedes, mais vous avés oublié dy joindre une instruction sur la maniere de s'en servir : pour les trois premiers articles, il est essentiel d'en connoitre les doses. C'est surtout en medecine que les quiproquo sont redoutables ; par raport au dernier article, celui de l'onguent, le danger de s'en servir est moins a craindre, malgré cela il pourroit y avoir des inconvenients dans une distribution, sans regle, et sans méthode. » (lettre 743)

#### **5.4.2.2. Le manque de connaissance**

Nous avons vu que les chirurgiens, seuls professionnels de la santé présents en campagne, sont souvent écartés de la distribution. Ainsi on confie les boîtes à des personnes non formées dans l'art de la médecine. Les subdélégués doivent rechercher des personnes aptes à faire la distribution. Certains d'entres-eux précisent pourquoi ils choisissent une personne, les capacités en médecine sont

souvent mises en avant : « ... pour la paroisse de Tilly que je déposerai chez M. le curé, qui s'occupe avec succès par les connaissances qu'il a de la médecine du soin de soulager les pauvres malades. » (lettre 177)

Tout est fait pour mettre les distributeurs à même de faire l'administration des remèdes au mieux. Chaque remède est accompagné dans chaque boîte d'un « *mémoire instructif* », autrement dit des notices d'utilisation. HELVÉTIUS parle aussi de son livre pour informer les distributeurs. On sait aussi qu'à cette époque de nombreux livres ouvrages charitables existent.

Le curé de Montjavoult, Romain-Nicolas HAUDIQUER, résume dans une de ses lettres ce souci sur les connaissances nécessaires et le risque de mauvaises utilisations ou de gâchis : « *Le malheur est que dans la plupart des paroisses ou on les envoie ces sortes de remèdes sont ordinairement perdus ou gaspillés. En voici deux raisons. La 1<sup>ère</sup> est que ceux à qui on les envoie n'ayant aucune teinture de médecine & peu de connaissance dans les maladies en font assés souvent très peu d'usage & que s'ils se hazardent de s'en servir, comme ils le font sans règle & à contretems, au lieu de guérir le mal ils l'empirent ce qui les en dégoûte absolument. Pour moi sans être grand médecin il ne m'est jamais arrivé de malheur, parceque je tâche d'agir avec prudence & de ne rien donner au hazard.* » (lettre 304)

Certains distributeurs se retrouvent désarmés face à la boîte. C'est le cas du curé de Bailleul-sur-Eaulne. Il explique dans la lettre 393 qu'après avoir échoué à l'utilisation des remèdes sur son domestique, il craint de faire plus de mal que de bien et décide de faire passer la boîte à son frère curé de Ménonval qui a plus d'expériences que lui. Dans le même cas, le curé de Rolleville très content de recevoir une boîte (lettre 662) va finalement vite la rendre à l'Intendant pour qu'elle profite à quelqu'un d'autre (lettre 678). Son âge et la difficulté à comprendre l'utilisation des remèdes le poussent à prendre cette sage décision.

D'autres distributeurs sont jugés aptes à faire la distribution car d'une probité irréprochable et d'une intelligence adéquate. Il reste cependant qu'ils expérimentent l'administration des remèdes. S'ils ne réussissent pas, certains n'hésitent pas à doubler la dose, à mélanger certains produits. Si l'on n'a pas connaissance à travers les lettres de décès suite à l'utilisation des remèdes, on peut cependant affirmer que des risques ont été pris.

Heureusement, nous l'avons vu, des distributeurs agissaient en concertation avec un chirurgien ou une personne plus expérimentée. Ainsi, l'administration en est plus contrôlée et sûrement plus adaptée.

#### **5.4.2.3. Finalement un nombre limité de boîtes et de remèdes**

Le nombre de boîtes distribuées augmente constamment entre 1750 et 1789. Cependant, il reste bien inférieur au nombre de paroisses où il peut en être attribué. Une lettre de l'Intendant de 1782 nous renseigne sur ce nombre : « ... *la généralité de Rouen est composée de plus de 1800 paroisses, il est juste que ce secours soit reparti également et que chaque paroisse puisse avoir part successivement a la distribution de ces remèdes ...* » (lettre 457) Si l'on retire les paroisses des villes qui ne pouvaient profiter de cette aide, on approche des 1500 paroisses potentiellement bénéficiaires. Ainsi, si le turn-over est bien respecté, il faut entre quinze et vingt ans pour que chaque paroisse jouisse d'une boîte. Bien qu'une boîte puisse être utile pour plusieurs paroisses proches les unes des autres, les bénéfices restent limités à des zones peu étendues.

Certains curés affirment dans leurs lettres qu'ils soignent parfois plusieurs personnes par jour, de leur paroisse ou des voisines. Il est presque certain qu'un seul malade nécessitait plusieurs prises pour être guéri. Les médicaments les plus utilisés devaient donc être vite épuisés au vu du nombre de prises par boîte. Par exemple, la quantité de poudre fébrifuge en 1769 est de 150 prises ; si chaque malade a besoin au minimum de trois prises, cela ne fait au final que cinquante pauvres par an à bénéficier de soin. Dans un pays aussi peuplé que la France où la population rurale défavorisée est en grand nombre, on voit vite que cette aide précieuse pour eux reste assez limitée.

## 5. ANECDOTES A TRAVERS LA LECTURE DES LETTRES

### 5.1. Le curé HAUDIQUER

Ce curé est un peu une exception. Il a laissé traces de plusieurs lettres dans la correspondance avec ses avis sur la distribution. Par sa manière particulière de plaider sa cause et son utilisation réussie des remèdes, il obtient de nombreuses fois des boîtes de la part de l'Intendant, en 1764, 1765 (une demie boîte), 1767, 1770, 1772, 1778, 1780 et 1781.

Nicolas-Romain HAUDIQUER, né vers 1719, est prêtre bachelier de Sorbonne et curé de Montjavoult depuis août 1749. Il le sera jusqu'à sa mort survenue dans sa paroisse en septembre 1783. Homme de bien pour ses paroissiens, il se bat pour eux pour les levées d'impôts comme on le voit dans sa première lettre : « *J'ai déjà eû l'honneur de vous le dire : malgré la diminution que vous avés eû la bonté de nous accorder il se trouve grace a l'affaire du sieur PELLETIER que chacun des particuliers de ma paroisse paye actuellement encore plus du corps de la taille qu'ils n'en payoient dans le plus fort de la guerre.* » (lettre 80) mais également pour obtenir les boîtes afin de soulager les pauvres.

Sa première boîte est utilisée rapidement durant l'année 1764. Il se retrouve à cours de certains remèdes et souhaite être ravitaillé de ceux-ci. Il expose sa demande avec une grande fierté : « *La boëte de remedes que vous avés eû la bonté de m'envoyer l'année derniere a fait des merveilles dans ma paroisse.* » (lettre 80). Il est même curieux de connaître la composition des pilules purgatives universelles qu'il emploie avec succès. L'intendant lui envoie alors pour le satisfaire une demie boîte. Cependant en 1773, alors qu'il souhaite de nouveau une boîte alors qu'il en avait reçue une l'année précédente, il obtient un refus. Fâché, il expose alors son embarras à être puni de cette ressource. La consommation qu'il fait des médicaments s'explique par la réussite qu'il obtient avec l'aide d'un habile chirurgien de Gisors, monsieur FOURNIER, mais aussi par les distributions aux pauvres des paroisses voisines. Il n'hésite pas à vanter ses mérites : « *Trouvés moi quelqu'un, Monsieur, dans l'étendue de la généralité de Roüen qui fasse un meilleur usage que moi de ces remedes. J'ose vous dire qu'ils sont presque partout gaspillés.* » (lettre 146). Il sait cependant que le refus sera confirmé et c'est sûrement pour cela qu'à la

fin de sa lettre il se renseigne de la personne fabriquant les remèdes pour tenter d'en acheter directement. En 1775, il demande sans succès une nouvelle boîte. Il rappelle qu'il pense avant tout à ses paroissiens et non à lui : « *Si vos boîtes étoient pleines de bons bons ou de quelque autre friandises, vous pourriés dire peut-être : ce curé la est un gourmand qui prend pour lui ce qu'on lui envoie pour les autres ; mais vous scavés, Monsieur, que ce ne sont point des confitures que vous m'envoyés.* » (lettre 159).

La plus grande lettre de l'annexe (8 pages écrites) est la lettre que Nicolas-Romain HAUDIQUER écrit à l'Intendant lors de la réception de sa boîte en 1778 (lettre 304). Dans un premier temps, il remercie l'Intendant et renouvelle son bonheur d'avoir une boîte : « *... rien aussi n'est plus consolant pour un pasteur que de se voir en état par le secours de ces sortes de boîtes de subvenir à la misère & aux infirmités de ses pauvres oüailles.* ». Il expose ensuite ses avis sur les remèdes du Roi qu'il emploie depuis plusieurs années. La plupart le satisfait et ses seuls reproches se portent sur deux remèdes. La quintessence d'absinthe qu'il regrette d'être volatile, voire beaucoup trop puisque d'après ses dires elle est déjà évaporée à l'arrivée de la boîte ; l'emplâtre de Nuremberg qui agit trop lentement comparé aux onguents de la mère ou du Bec qu'il substitue. Il rappelle aussi sa façon d'utiliser les boîtes. Il fonctionne en duo avec le chirurgien FOURNIER. Ce dernier vient consulter les pauvres et leur pratique si besoin une saignée ou un acte. Le curé paye la consultation et administre les remèdes que le chirurgien estime nécessaires. Ce système d'utilisation des remèdes du Roi, qu'il pratique depuis plus de 10 ans, est celui qu'il conseille d'améliorer. Il propose en effet à l'Intendant de développer ce fonctionnement en cherchant des chirurgiens qui seraient prêts à agir de la même manière. Il rajoute qu'il faut prévenir les curés voisins de la paroisse du curé distributeur afin qu'ils puissent envoyer leurs pauvres se soigner auprès de lui. Malheureusement, comme bien souvent lorsque des distributeurs donnent leurs avis, il ne sera pas entendu et la distribution continuera telle qu'elle est.

## **5.2. Les enfants des bureaux de Paris et de Rouen**

Au XVIIIème siècle, le nombre des enfants abandonnés se multiplie. On trouve parmi eux des enfants exposés, c'est-à-dire placés souvent de nuit au pied

d'un porche d'église ou d'un pas-de-porte d'une quelconque personne, et des enfants abandonnés, apportés dans les bureaux d'accueil par une personne volontaire voire même directement par les parents qui sont dans l'incapacité de les élever. Ce sont des bureaux de sœurs de charité qui les recueillent. Les plus jeunes sont confiés à des nourrices, dans les tous premiers jours dans les centres d'accueil, puis ils sont envoyés chez une nourrice en province. Ce sont ces derniers dont l'on va parler ci-après.

Malheureusement, le placement était beaucoup moins réglementé qu'aujourd'hui. Les nourrices avaient parfois leurs propres enfants à allaiter, l'enfant supplémentaire permettait d'obtenir une petite compensation pécuniaire pour des familles souvent dans la misère. Ainsi, certains enfants ne recevaient pas de lait maternel mais du lait animal agrémenté de farine. La mortalité infantile était élevée, nous l'avons vu, mais elle était accrue pour ces enfants abandonnés. C'est cette surmortalité qui nous est signalée dans le corpus de lettres.

Dans une première lettre (lettre 750), c'est le curé TASSART de la paroisse de Maucombe qui s'inquiète du nombre élevé de décès de ces malheureux. Il parle de plus de 200 enfants du bureau décédés dans sa paroisse. Chiffre que l'on peut constater en consultant les registres paroissiaux. On dénombre du premier janvier 1787 au 6 juin 1787, date de la lettre, pas moins de 119 décès d'enfants du bureau de Rouen, un nombre considérable pour une si petite paroisse. Cependant, il ne se contente que de le signaler à l'Intendant et ne cherche pas à trouver une solution.

Ce ne sera pas le cas du subdélégué d'Evreux, monsieur ENGREN de LA MOTTE. Pour commencer, il faut rappeler que les subdélégués devaient chaque année tenir un compte régulier des naissances, mariages et décès de chaque paroisse de leur subdélégation. Ce compte permettait à l'Intendant de connaître l'état de la population. C'est une sorte de recensement de base. C'est lors de l'élaboration de ce compte pour l'année 1787 que le subdélégué s'aperçoit du décalage entre les décès et les naissances dans l'une des paroisses, Merrey. Il constate que le nombre des décès y est trop élevé. Après renseignement, il apprend que cette surmortalité vient des enfants du bureau de Paris qui décèdent en nourrice. Contrairement au curé TASSART, il cherche la cause de ce problème. Il trouve ainsi que la cause en est une épidémie de muguet qu'il décrit très bien : « *Une blancheur brulante se fait*

*appercevoir sur la langue de ces enfants, ils refusent des lors toute boisson ; c'est une espece de chancre qui gagne bientôt l'oesophage, aucun aliment ne peut passer, la mort se suit promptement, et la putréfaction s'annonce presque aussitôt par une couleur livide qui couvre le corps de l'enfant. »* (lettre 770) Ne rejetant pas la cause sur la manière de nourrir les enfants ou sur les nourrices, il se trouve désemparé face à cette maladie que même le médecin de ce secteur ne sait soigner. Il prend alors le parti d'écrire à l'Intendant pour l'en informer mais aussi au médecin renommé de l'époque, Félix VICQ d'AZYR. L'Intendant le remercie pour cette observation (lettre 772) et en informe aussitôt le Ministre CHAUMONT de LA MILLIÈRE (lettre 773). Malheureusement, la suite de cette affaire ne se trouve pas dans les cotes étudiées, peut-être faudra-t-il chercher dans d'autres cotes de la série C pour en connaître la suite.

### **5.3. Les autres types de boîtes distribuées**

#### **5.3.1. Les boîtes de secours aux noyés**

En 1772, Philippe-Nicolas PIA, maître-apothicaire et échevin à Paris, crée les boîtes pour le secours aux noyés dans cette même ville. Ce dispositif mettait à des distances fixées le long de la Seine à Paris des boîtes contenant tout le matériel et les remèdes nécessaires au sauvetage et à la réanimation des personnes noyées. De plus, il est formé des hommes de la garde de Paris pour apporter les premiers secours. Le succès est très rapide. PIA édite même des livres montrant les réussites de son système.

Dans le quatrième volume de *Détail des succès de l'établissement, que la ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées* paru en 1782, ce dernier dresse un bilan très avantageux de son programme. Il y expose des lettres à propos de secours portés à des noyés en-dehors de la capitale, sans les boîtes de secours aux noyés. Dans l'une d'elle page 178, un certain d'ALLUAUD a sauvé une jeune femme de la noyade à Magnac en Charente. Ce dernier, connaissant les boîtes de PIA, se questionne : « *Vous sçavez, Monsieur, tout le succès des secours établis à Paris en faveur des Noyés ; si depuis cet établissement on a sauvé des centaines de personnes dans cette seule Capitale, combien n'en sauveroit-on pas dans toute*

*l'étendue du Royaume ? Ne seroit-il pas digne de la bienfaisance du Gouvernement, & de MM. les Intendants des Généralités, ainsi que des Officiers Municipaux des Villes, de s'employer à procurer ces secours dans tous les lieux possibles ? ».*

En fait, des boîtes de secours existaient déjà en province, au moins depuis 1776 en Normandie. En effet, dans la lettre 530, on apprend que le chirurgien de Duclair Jean-Baptiste-Benoît BAIRIES en avait reçue une à cette date. Elle lui avait été fournie par l'Intendant après une aide du Gouvernement. Dans cette lettre de 1783, il demande à l'Intendant de quoi compléter sa boîte car il n'a plus que les machines. On apprend ainsi ce qui composait cette caisse : « *Jaurais besoin pour compléter la bouette d'avoire de lauderie camphrée, de lesprit volatil, du sel amoniacal et autres secours.* » Malgré la description de ses réussites, il n'obtient pas satisfaction à sa demande. On lui répond que la dépense n'a été prévue que pour la première distribution de ces sortes de boîtes ; le renouvellement des remèdes étant à la charge de ceux qui en sont munis (lettre 531).

Cependant, on apprend que l'année suivante, en 1784, un certain monsieur LAGRAVE reçoit de l'Intendance une boîte pour le secours des noyés pour la paroisse du Val-de-la-Haye en bord de Seine. On peut supposer que ces boîtes de secours aux noyés étaient distribuées au fur et à mesure sur tout le territoire pour que les machines s'y trouvent. Cependant les remèdes une fois épuisés devaient être renouvelés par les destinataires.

On remarquera enfin que le chirurgien BAIRIES renouvellera sa demande en 1788 dans la lettre 814. Malgré le refus de 1783, il a continué à sauver des personnes noyées, à ses frais ; il espère donc obtenir satisfaction au vu des efforts qu'il fait.

### **5.3.2. Les boîtes de dragées de KEYSER**

La syphilis fait de nombreuses victimes dans le Royaume et la propagation en est imputée aux soldats et aux prostituées. L'Etat décide donc de prendre à ses frais les soins de ces personnes pour en limiter la propagation. Les militaires sont soignés dans les hôpitaux alors que les prostituées et mendiants sont soignés dans les asiles

ou dépôts de mendicité où ils sont enfermés jusqu'à guérison. De nombreux remèdes se succèdent au cours des années pour le traitement de cette maladie.

Dans les années 1765 à 1775, ce sont les dragées de KEYSER, du nom de leur créateur, qui sont utilisées par l'Etat. Ce médicament à base de dérivés mercuriels est utilisé pour traiter les vénériens, c'est-à-dire les syphilitiques. La distribution en est faite dans les hôpitaux et les asiles par l'intermédiaire de l'Intendant. C'est ainsi que des lettres concernant cette distribution ont été retrouvées dans ce fonds. Il s'agit des lettres 100 à 107 et 114 à 119, toutes sont situées entre les années 1768 à 1770.

On y apprend que cette distribution, tout comme celle des remèdes du Roi, est très suivie par l'administration. Un compte des pilules utilisées pour les soldats doit être tenu et envoyé au Gouvernement tous les semestres. Il est apprécié que des échanges se fassent avec monsieur KEYSER pour avoir des retours sur ce remède. Ce suivi permet d'améliorer l'utilisation mais permet également au Gouvernement de voir si son action est efficace ou non et si elle mérite d'être poursuivie.

Quelques-unes de ces lettres portent sur l'échange à propos de l'utilisation de ces pilules pour les femmes ou non, les paquets étant étiquetés « pour homme ». D'autres concernent les inquiétudes de Jean-Baptiste-André LESCHEVIN, chirurgien major à l'Hôtel-Dieu de Rouen, à propos d'une cargaison de pilules semblant avoir pris l'humidité et qu'il ne souhaite pas utiliser avant un avis de KEYSER.

#### **5.4. La disette à la fin de l'Ancien Régime**

Au cours du XVIIIème siècle, de nombreux épisodes de famines ont lieu. Dans les lettres, on en entrevoit un en 1771, un suivant en 1775 et un dernier juste avant la Révolution.

Lors des deux premiers, on apprend simplement que la famine guette. En 1771, c'est la veuve d'un seigneur vivant à Paris qui s'inquiète pour ses paysans : « ... je ne recoit point de lettre de chez moi qui ne soit remplie de details de la disette qui fait une pitié ... » (lettre 128) Elle écrit donc à l'Intendant pour lui demander quelques portions de riz pour eux : « ... quelques lueurs desesperance aussi Monsieur

*de trouver encore un petit fond de magasin de ris dont vous voudriez bien me faire part ... ».* Malheureusement, les réserves de l'Intendance sont vides de cette ressource.

Durant l'année 1775, ce sont deux subdélégués qui profitent d'envoyer une lettre à l'Intendant à propos des remèdes du Roi pour lui exposer ces problèmes de famines. Tout d'abord c'est celui de Gisors qui dans la lettre 166 écrit : *« Je dois vous instruire qu'au marché de ce jourd'huy, le bled etoit d'augmenter de huit sols par boësseau et que le pauvre crie famine et misere. »* Le subdélégué de Vernon parle du même souci de prix du blé et donc du pain dans la lettre 177 et réclame lui aussi du riz à distribuer : *« J'aurois aussy grandement besoin dans le moment présent de quelque portion de riz, pour etre distribuée aux pauvres des paroisses vignobles qui se resentent bien vivement de la chereté du pain, et qu'il seroit bien à propos de secourir. »*

Le dernier épisode que l'on voit à travers ces lettres est celui précédant la Révolution. C'est une lettre du mois d'août 1788 du subdélégué de Dieppe, Pierre POCHOLLE, qui alerte une première fois l'Intendant sur un risque de disette : *« Je crains bien que la disette de bled dont nous sommes menacés, et l'abondance de pommes qui est presque certaine, ne deviennent au renouveau prochain, et peut etre dès l'hyver, la source de grandes infortunes. »* (lettre 813) On voit vite dans des remarques l'année suivante que ses doutes sont fondés. Tout d'abord, le curé de Pont-de-l'Arche remercie l'Intendant pour lui avoir fourni du riz pour ses pauvres (lettre 830). Ensuite, c'est le subdélégué de Fécamp qui annonce l'arrivée d'un bateau chargé de blé dans son port, inquiet sur la tension que le peuple peut avoir face à ce manque de blé : *« Il est entré hier dans ce port un navire chargé de blé, venant de Hambourg ; cette cargaison jointe a d'autres petits chargemens de meme espece venu depuis peu du Havre tranquilisent le pauvre peuple sur l'extreme cherté de cette denrée qu'il espere toujours voir bientot diminuer de prix. »* (lettre 839) Enfin, c'est le curé de Ry qui s'alarme du manque conséquent de blé sur sa paroisse et en informe l'Intendant pour qu'il fasse remonter l'information au Gouvernement : *« Permettez que je profite de cette occasion pour vous représenter que la rareté du bled et la ruine entiere du commerce nous jettent dans les plus vives allarmes. Il y a dans ma paroisse un marché assez considerable, surtout pour le bled. Les années dernières, il sy trouvoit au moins deux cent sacs de cette denrée de premiere*

*necessité ; aujourd'huy environ dix a douze sacs. Les marchés circonvoisins prouvent à proportion la même penurie, et le peuple qui ny trouve pas de quoi subsister fait tout apprehender pour l'hyver. » (lettre 878)*

## **5.6. Les femmes et la santé**

Premièrement, rappelons la présence fréquente des sœurs de charité dans la distribution des boîtes. On trouve également une femme de laboureur qui sera chargée avec son mari de la distribution d'une boîte. C'est le subdélégué de Nonancourt qui la propose dans sa lettre d'avril 1789 (lettre 846) : « ... *la boîte de remedes sera fort bien entre les mains du Sr Jacques REGNIER laboureur retiré de lad. paroisse de Droizy dont la femme très charitable entend bien le gouvernement des malades ... ».*

On pense fréquemment que les femmes étaient mises à l'écart de ce qui concernait la santé. Pourtant ce n'était pas forcément le cas. Plusieurs femmes, souvent de la bourgeoisie ou de l'aristocratie, se sont illustrées dans des domaines scientifiques dont la santé ; c'est le cas par exemple de Marie-Charlotte-Geneviève DARLUS, mère de l'Intendant Louis THIROUX de CROSNE, qui a étudié l'anatomie. Notons aussi l'ouvrage charitable de Madame de LA FAYETTE.

Dans les lettres, on trouve deux exemples de femmes investies dans ce domaine.

Commençons par les cours d'accouchements de Madame du COUDRAY, de son vrai nom Angélique-Marguerite LE BOURSIER du COUDRAY (1712-1790). Cette femme est considérée comme la première véritable sage-femme française. Ce métier qu'elle exerce avec passion et bienveillance n'a pas de statut légal. Les sages-femmes des paroisses prêtent serment auprès du curé pas pour leur savoir-faire mais plutôt pour la connaissance de l'ondoisement (cérémonie précédant le baptême) en cas de péril pour le nouveau-né. Ainsi, les mortalités infantile et des femmes en retour de couche sont élevées dans la France du XVIIIème siècle. Après avoir publié un livre sur l'art obstétrical, cette femme se lance en 1759 dans un tour de France pour former les sages-femmes et chirurgiens du Royaume et ce pendant vingt-cinq ans. Pour faciliter l'apprentissage, elle s'aide de mannequins à taille réelle

reproduisant un bassin de femme. C'est la fameuse « machine » de Madame du COUDRAY dont subsiste un seul exemplaire déposé au musée FLAUBERT et d'histoire de la Médecine de Rouen. Ces cours supervisés par les Intendances sont à l'origine d'une baisse conséquente de la mortalité infantile en France à la fin du XVIIIème siècle. Dans la lettre 416, après avoir remercié l'Intendant pour la boîte de remèdes, le curé d'Hautot-Saint-Sulpice aborde le cas d'une de ses paroissiennes. La fabrique de la paroisse a financé les cours de sage-femme à une femme du village. Selon toute vraisemblance, il s'agit de Marie LE MIRE, épouse d'Antoine CANU simple domestique. La condition sociale n'avait cure pour être accepté dans ces cours et c'est sûrement ce qui en a fait le succès puisqu'il était abordable pour toute une chacune. Comme pour les remèdes, le but était d'apporter dans les campagnes le plus d'aides sanitaires possibles. Le curé semble plus que satisfait de cette formation puisqu'il s'exprime ainsi : « *Permettez moi, Monsieur, de profiter de cette occasion pour vous faire part des heureux succez de l'eleve de Mde DUCOUDRAY. Nostre jeunne femme, qui a suivi les deux cours, reussit a merveille dans les accouchements meme les plus difficiles. Icy & dans les paroisses voisines elle jouit de la confiance de toutes les femmes en couche, loin de regretter tous les frais que j'en ai fait, je m'applaudis tous les jours d'avoir procuré a ma paroisse, & a ce canton un si grand bien.* »

Enfin dans la lettre 410, le curé d'Octeville plaide la cause de Marie-Anne BRÉDEL, femme de Nicolas RICOUARD apothicaire au Havre. Celle-ci, qui a également suivi les cours d'accouchement, souhaite obtenir le droit d'apprendre à faire les saignées auprès d'un chirurgien afin d'être à même d'en faire sur les femmes lors des accouchements. Elle est obligée de passer par l'Intendant pour avoir un appui de poids dans ce métier réglementé et face à un univers essentiellement composé d'homme. Voici la requête que le curé appose en bas de sa lettre : « *Permettez, Monseigneur, que je saisisse cette occasion pour vous r'appeller que la nommée Marie Anne BRÉDEL, femme de Nicolas RICOÜARD, apothicaire, demeurant en cette parroisse, a eû l'honneur de vous présenter (il y a environ deux mois) une supplique, aux fins d'obtenir la permission d'aprendre à saigner, chez le Sr DELACROIX, chirurgien au Havre, & d'être autorisée à exercer sans avoir rien à craindre de la part des gens de l'art. Je pense, Monseigneur, qu'il ne pourroit résulter qu'un grand bien de cette permission ; 1° parceque cette femme*

*a fait un cours relatif aux accouchemens ; & qu'elle exerce avec succès. 2° parcequ'elle a de l'intelligence, & de l'adresse ; 3° parcequ'une saignée est souvent provisoire pour les femmes en travail. & j'imagine, Monseigneur, que ce dont il est question, seroit peut-être du ressort de Monsieur le premier chirurgien du Roi : mais, en supposant que la permission & l'autorisation demandées dépendissent en effet de lui, qui mieux que vous, Monseigneur, pourroit le déterminer à les accorder. »*

## 6. CONCLUSION

La distribution des remèdes du Roi est une des premières aides sociales et sanitaires à l'échelle nationale mises en place en France. Elle permet à la population rurale et pauvre d'avoir un accès aux soins jusqu'alors quasi inexistant.

Par l'étude de la correspondance de l'Intendance de la Généralité de Rouen entre 1750 et 1789, on voit que ce système se perfectionne tout au long du XVIIIème siècle. Il est coordonné par l'intermédiaire de l'Intendant et de ses subdélégués. La réussite globale de cette aide induit une augmentation progressive du nombre de remèdes distribués, principalement sous l'impulsion de Joseph-Marie-François de LASSONE. La nécessité de distribuer équitablement les boîtes de remèdes entraîne une complexification administrative pour l'organisation de cette aide. Le choix des lieux où les envoyer et des personnes chargées d'en faire l'usage est de plus en plus contrôlé.

Les avis des distributeurs sont en général positifs et certains remèdes sont très appréciés. Il reste cependant quelques limites à cette distribution. L'aptitude à prendre le rôle du médecin et d'apothicaire n'est pas forcément possible pour des personnes non formées à ces métiers. Le nombre assez limité de boîtes et de remèdes malgré leur augmentation sur toute la période étudiée empêche une application de très grande envergure.

Pour continuer ce travail, il serait intéressant de pouvoir comparer avec une étude identique la distribution dans une autre Généralité. La distribution est-elle la même dans tout le Royaume ? Des différences notables existent-elles selon les régions de France quant aux remèdes distribués et aux personnes chargées d'en faire la distribution ? Des professionnels de la santé sont-ils intégrés dans ce système ailleurs en France ?

## BIBLIOGRAPHIE

### Articles

GÉLIS Jacques. La formation des accoucheurs et des sages-femmes aux XVIIe et XVIIIe siècles. Evolution d'un matériel et d'une pédagogie. *Annales de démographie historique*, 1977. pp. 153-180.

HOSSARD Jean. Les « remèdes du Roi » et l'organisation sanitaire rurale au XVIIIe siècle. *Revue d'histoire de la pharmacie*, 63e année, n°226, 1975. Communications du congrès international d'histoire de la pharmacie de Paris (24-29 septembre 1973) pp. 465-472.

QUÉTEL Claude. Syphilis et politiques de santé à l'époque moderne. *Histoire, économie et société*, 1984, 3e année, n°4. Santé, médecine et politiques de santé. pp. 543-556.

TRÉPARDOUX Francis. Les secours aux noyés dans la ville de Paris, 1772-1831. Composition des boîtes de secours en ustensiles et médicaments. *Revue d'histoire de la pharmacie*, 84e année, n°312, 1996. Actes du XXXIe Congrès International d'Histoire de la Pharmacie (Paris, 25-29 septembre 1995) pp. 370-373.

TRÉPARDOUX Francis. Les médicaments de la Cour, chronologie, mise en œuvre et résultats humanitaires. *Revue d'histoire de la pharmacie*, 84e année, n°312, 1996. Actes du XXXIe Congrès International d'Histoire de la Pharmacie (Paris, 25-29 septembre 1995) pp. 374-377.

### Livres

BAUMÉ Antoine. *Eléments de pharmacie théorique et pratique*. Septième édition. Samson, Paris, 1797

CHARAS, Moyse, *Pharmacopée Royale Galénique et Chymique*, Bruyset, Lyon, 1753

*Codex Medicamentarius, seu Pharmacopoea Parisiensis*, Petrus-Guilelmum Cavelier, Paris, 1758

CROLL, Oswald, La Royale Chimie, Mathurin Hénault, Paris, 1633

DAGUES de CLAIRFONTAINE. Bienfaisance française, ou mémoires pour servir à l'histoire de ce siècle. Tome premier. J. F. Bastien, Paris, 1778

FOUQUET, Madame, Recueil des Remèdes faciles et domestiques, Jean Musier, Paris, 1739

HELVÉTIUS Jean Adrien. Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes propres à les guérir. Nouvelle édition. Tomes premier et second, Le Mercier, Paris, 1727

LAFOND Louis. La Dynastie des Helvétius. Les Remèdes du roi. Ed. E.-H. GUITARD Toulouse, 1926

LAFONT Olivier. Des médicaments pour les pauvres. Ouvrages charitables et santé publique aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ed. Pharmathèmes Paris, 2010

LE BOURSIER du COUDRAY, Angélique, Abrégé de l'Art des Accouchemens, Pierre Toussaints, Saintes, 1769

LEMERY, Nicolas, Pharmacopée Universelle, D'Houry, Paris 1754

ROBILLARD de BEAUREPAIRE Charles. Inventaire-Sommaire Archives Départementales antérieures à 1790, Seine-Inférieure. Archives Civiles Séries C et D. Tome premier. Paul Dupont, Paris, 1864

VERNIER J. Répertoire numérique des Archives Départementales. Seine-Inférieure. Période révolutionnaire Série L. Lecerf fils, Rouen, 1914

## Sites internet

Archives départementales du Calvados (14) =

<http://archives.numerisees.calvados.fr>

Archives départementales de l'Eure (27) =

<http://archives.cg27.fr>

Archives départementales de l'Oise (60) =

<http://archives.oise.fr>

Archives départementales de la Seine-Maritime (76) =

<http://www.archivesdepartementales76.net>

Archives départementales des Yvelines (78) =

<http://archives.yvelines.fr>

Archives départementales de la Somme (80) =

<http://archives.somme.fr>

Archives départementales du Val d'Oise (95) =

<http://archives.valdoise.fr>

### **Fonds d'archives**

Archives Départementales de la Seine-Maritime = cotes C88, C89, C90, C91, C92, C93 et C2284 utilisées et reproduites avec l'aimable autorisation du Directeur des Archives Départementales de la Seine-Maritime

## SERMENT DE GALIEN

Je jure d'honorer ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement.

D'exercer dans l'intérêt de la Santé publique ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur mais aussi les règles de l'Honneur, de la Probité et du Désintéressement.

De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine.

De ne dévoiler à personne les secrets qui m'auraient été confiés ou dont j'aurais eu connaissance dans l'exercice de ma Profession.

En aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser les actes criminels.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois méprisé de mes Confrères si je manque à mes engagements.



## **GRAVIER Quentin**

### **La distribution des remèdes du Roi dans la Généralité de Rouen de 1750 à 1789 : organisation du système et évaluation de l'efficacité de ce réseau de soins.**

Th. D. Pharm., Rouen, 2016, 90 p. + 517 p.

---

#### **RESUMÉ**

A l'aube du XVIIIème siècle le peuple rural de France manque cruellement d'accès aux soins. L'absence de médecins et d'apothicaires concentrés dans les villes ainsi que la présence aléatoire de chirurgiens-barbiers ne peut pallier à cette pénurie. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création des remèdes du Roi à l'initiative Jean-Adrien HELVÉTIUS sous le règne de Louis XIV en 1706. Cette étude de documents dans le cadre de la thèse de docteur en pharmacie s'intéresse à l'état des lieux de la distribution des remèdes du Roi de 1750 à 1789 dans la Généralité de Rouen. Suite à une recherche documentaire dans les Archives Départementales de la Seine-Maritime (76), 881 lettres transcrites sont étudiées. Il s'agit pour la plus grande partie de la correspondance de l'Intendance de Rouen avec l'Etat et les distributeurs. Au fur et à mesure de la lecture de ces lettres, on découvre le fonctionnement de cette distribution dont les curés de paroisses s'imposent de plus en plus comme des acteurs centraux. Mais aussi les résultats que ces remèdes ont pu avoir ainsi que les inconvénients qu'ils ont posé aux distributeurs. On y découvre également en toile de fond l'état sanitaire des campagnes en cette deuxième moitié du XVIIIème siècle dans la Généralité de Rouen.

---

#### **MOTS-CLES**

Distribution - Remèdes - Roi - Généralité - Rouen - Aide sanitaire – Ancien Régime

---

#### **JURY**

Président : Mr Olivier LAFONT, Professeur à la faculté de pharmacie de Rouen

Membres : Mr Philippe VERITE, Professeur à la faculté de pharmacie de Rouen

Mme Karin VALLET, Pharmacien

---

**DATE DE SOUTENANCE** : 12 juillet 2016